366 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2-12- 63

Médéric Nantel , matérieaux, lime	$1.56	
Josaphat Clément "	.68	
Josaphat Rouleau, Régistrateur , avis de mutations		$2.80
La Cie Alsphate et Pavage St-Jérôme (alsphate		$25.28
Henri Lauzon . poteaux de cèdre cloture		31.25
Daniel Brousseau " " " "		18.75
Mme. Joseph Lauzon matériel à drapeau danger		.67
Garage Aimé Laporte, fer pour bouches égouts		6.67
Emeric Bergeron , assistance publique hotel et huile		13.5h
Emile Lafleur, loyer de scie mécanique		55.25
Le Prêt d'Honneur ,souscription		25.00
Le Comité des Loisirs , "		25.00
André Paiement , voyage alsphate de St-Jérôme (camion		30.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Delphis Gingras Maire
George Godard
Secrétaire-Trésorier

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

7- 1- 64

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mardi sept janvier mil-neuf-cent soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Emilien Maurice, Fernand Piché, Camille Valiquette et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux décembre mil-neuf-cent-soixante et quatre soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les soummissions présentées par les Compagnies Lafrance Foamite, King Seagrave et Pierre Thibault Ltée pour l'achat d'appareil destiné à combattre l'incendie comprenant un camion pompe et tout l'équippement nécessaire à cette fin , soient adressées à Québec pour étude et rapport par le Commissariat des Incendies de la Province tel que demandé par le Ministère des Affaires Municipales.

Adoptée

Il est résolu que des soummissions soient demandées à messieurs Marcel Nantel et Yves Jubinville pour l'installation et la fourniture d'un appareil de chauffage dans le garage servant à loger les appareils pour cambattre l'incendie, cet appareil devra être posé au plafond de la bâtisse pour ménager l'espace disponible de plancher.

Et qu'un estimé soit demandé à monsieur Arthur Emond menuisier pour la pose d'une nouvelle toiture à ce garage de même que de l'isolation intérieure, et ce pour le matériel seulement étant donné que nous avons déja le montant disponible en octroi de Travaux d'Hiver pour payer la main d'oeuvre.

Adoptée

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7 - 1- 64

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets dans les limites de cette municipalité soit accordé à monsieur René Gauthier qui est le seul soumissionnaire , et ce pour le prix de($1,500.00) mil-cinq-cent piastres par année , et pour un terme de deux ans , soit à compter du premier jour de avril 1964 prochain jusqu'au premier avril 1966 , et l'enlèvement des déchets devra se faire le vendredi de chaque semaine dans toutes les limites de cette municipalité ou il y a des maisons d'habitation ou des édifice desquels sont situés sur une rue publique ou privée.

Adoptée

Il est résolu que la salle municipale soit louée à monsieur Ovila Laporte ou à toute autre personne ou organisation quelconque pour y donner des représentations cinématopgraphiques , à raison de $5.00 par représentation.

Adoptée

Il est résolu que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation.

Lot numéro P-de 79 rayer le nom de Napoléon Dubé et entrer delui de Joseph Charette comme propriétaire.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Collège des Médecins et Chirurgiens de La Province de bien vouloir inviter un jeune médecin à s'installer à Labelle aussitot possible étant donné que Labelle est le centre de quatre paroisses ou il n'y à qu'un seul médecin lequel ne peut répondre à la demande toujours croissante .

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

SALAIRES DU 2 au 14 décembre TRAVAUX D'HIER 1963-64 (Règlement 144)

Euclyde Paiement	66.46		
Boivin Alcide	78.52	Rock Ernest	$63.38
Blais Aldéric	78.58	Lauzon Léopold	18.06
Laporte Ovila	99.43 + 16.43	Blais Adelmard	108.68
Lauzon Joseph	70.97	Blais André	48.20
Brousseau Zéphirin	72.50	St-Cyr Robert	64.93
Cédilotte Eugène	72.48	Brassard Jean-Pierre	42.24
Alarie Eugène	105.77	Duval Raymond	13.57
Clément Josaphat	97.34	Gauthier Réjean	13.57
St-Pierre Lucien	64.93	Maitre de Postes de Labelle	
Lafleur Emile	54.36	Timbres Assurance Chômage	
Vallée Gaston	60.42		$326.68
Dauphin Aurèle	104.68		
Dauphin Henri	78.52		

DIVERS

Ministre des Finaces , enrégistrement du Jeep	$2.50
Club 4 H , souhaits	5.00
Josaphat Clément , 1 lime	1.35
Commission Scolaire de Labelle , remboursement de taxes scolaires provenant de la vente du lot no. 275	$408.48
La Revue Municipale , abonnement 1964	18.15
La Société Provinciale d'Assurance Générales	36.00, prime 1964
Aurèle Dauphin , entretien de la salle , rues trottoirs, téléphone, égoûts etc.	25.64
Aimé Laporte, travaux de Bull-Dowzer pour rues	24.00
Bureau d'Enrégistrement, avis de mutation de prop.	1.30
Garage J. R. Nantel , entretien de Jeep	2.50
Hotel Labelle, couchers indigents Ass,Publique	12.25
Maurice Bélisle , Matériaux	5.16
Eméric Bergeron, bois pour égoûts	26.20

368

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7- 1- 64 Ministre des Finances , taxe amusement $94.17

Adoptée

BUDGET 1964

CONSIDERANT : que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale du Village de Labelle pour l'année 1964 s'établissent comme suit;

DEPENSES;

Remboursement d'emprunt temporaire, re Travaux d'hiver 1963-64	$13,500.00
Intérets sur cet emprunt	500.00
Electricité, éclairage, salle, station, pompes, rues	1,100.00
Ramassage des vidanges, dépotoir et ramonage de cheminées	1,600.00
Protection incendie, entretien, Jeep, salle , terrains	560.00
Entretien de rues et trottoirs, hiver et été	3,000.00
Taxe au Conseil du Comté de Labelle année 1964	576.92
Assistance Publique, remboursement sur dette et couchers Ind.	550.00
Prime Assurance Feu, resp. Civile, patronale,	350.00
Souscriptions diverses	100.00
Frais d'élection et évaluation	100.00
Travaux d'hiver, part de la municipalité 10% sur $15,000.	1,500.00
Salaire du secrétaire -trésorier	1,500.00
Remboursement et intérêts sur construction de trottoirs (135)	2,900.00
" " " égoûts (Règl. 102-116-118-123	1,960.00
Timbres-postes, téléphone longue distance, frais d'enrégistrement, papeterie de bureau , avis de mutation de propriétés	150.00
Assurance garantie, abonnement, vérification des livres	128.00
Aqueduc , règlement nos.50, 96,98,106,119,127 remb. capital	3,990.00
" " " " " " " " intérets	4,367.00
" entretien et réparations , admisnistration	3,000.00
Total	$ 41,431.92

REVENUS :

Octroi sur travaux Hiver 1963-64	$13,500.00
Taxe de Commerce	1,600.00
Taxe pour vidanges	1,400.00
Taxes pour égoûts, règlements nos. 102, 116, 118, 123	1,960.00
Taxes pour trottoirs , règlement 135	2,900.00
Entretien d'hiver pour rues , Octroi Ministère de La Voirie	800.00
Remboursements sur fosses septiques	140.00
Taxe aqueduc au taux actuellement en vigueur	11,500.00
Loyer de salle municipale	100.00
Total	33,900.00
En caisse sur fond général	1,000.00
Revenus Total	34,900.00

pourvoir Attendu que d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à ~~xxxxxxxx~~ au cour de l'année 1964 à des dépenses se totalisants à $41,431.92 .

ATTENDU ; que pour combler les dites dépenses , c'est à dire la différence entre les revenus nons fonciers et les dépenses prévues il est requis une somme de $6,550.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité;

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU;

Qu'une taxe foncière générale au taux de .50c par $100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force, et ce pour fins administrative générale sur évaluation imposable de $1,318,300.00 pour rapporter $6,591.50 .

Sont aussi imposés et seront prélevées sur les biens-fonds imposables mentionnés au règlement no. 102, une taxe foncière au taux de .20c par $100.00 d'évaluation pour égoûts devant rapporté $980.00 .

Sont aussi imposées et seront prélevées sur les biens-fonds imposables mentionnés aux règlements numéros 116, 118 et 123 , pour canaux d'égoûts, une taxe foncière au taux de .35c par $100.00 d'évaluation devant rapporter une somme de $980.00.

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7-1-64

La taxe au service de l'aqueduc demeurera inchangée , au même taux que l'année 1963., pour rapporter $11,500.00

La taxe spéciale pour enlèvement des déchêts sera augmentée de $3.00 à $4.00 par année vu l'augmentation du coût de ce service qui passe de $1,000.00 à $1,500.00 par année.

La taxe spéciale pour la construction de trottoirs puivant le règlement no. 135 demeurera inchangée et sera imposée au même taux que pour les années 1962 et 1963 au pieds courant de front des propriétés mentionnées au règlement, soit .18 sous le pieds.

Le tout tel que mentionné au rôle d'évaluation actuellement en vigueur afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ci-haut mentionné .

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Sec.-Trésorier.

Delphis Gingras

23 -1 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le jeudi vingt-trois janvier mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché, Camille Valiquette et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

L'assemblée régulièrement convoquée par monsieur le Maire pour discuter des sujets suivants, savoir;

Création d'un fonds industriel

Achat de l'Immeuble de La Cie Chatelaine

Taxe de vente municipale

Nomination de Commissaires Industriels

Après la lecture de l'avis de convocation et après constation que tous les membres du conseil ont reçus les dit avis dans les délais prévus par le Code Municipal;

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées membres d'un Comité Industriel dans le but de promouvoir l'organisation ou l'installation de nouvelles industries à Labelle;

370

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

23-1-64

Monsieur Alfred Bélisle, Monsieur Côme Bertrand, Côme Godard, Fernando Machabée et Roger Lacasse, que la prochaine assemblée de ce Comité sera tenue, lundi prochain le 27 courant et que à cette assemblée le Comité se nomme un président, un vice-président et un secrétaire, lequel pourra être pris en dehors du Comité.
Monsieur le Maire fera également partie de ce Comité à tittre de mmebre honoraire.

Adoptée

ATTENDU que ce conseil a adopté en date du 2 décembre 1963 une résolution pour autoriser l'imposition et la perception d'une taxe spéciale dite "Taxe de Vente".

ATTENDU que certaines erreurs ont étés décellées dans la désignation des municipalités qui ont adhérées à ce projet d'imposition.

Il est résolu unanimement que cette résolution soit amendée en remplaçant partout où ils se trouvent les mots "Bellerive " par les Mots "BELLERIVE SUR LE LAC" et en remplaçant également partout où ils se trouvent les mots l'Ascension" par les mots "L'ASCENSION PAROISSE "

Adoptée

Le conseiller Emilien Maurice donne avis de la présentation d'un règlement autorisant la création d'un fonds industriel pour un montant ne dépassant pas $100,000.00.

Adpptée

Le conseiller Camille Valiquette donne avis de la présentation d'un règlement autorisant un emprunt pour une somme ne dépassant pas $15,000.00 pour l'achat à même le fonds industriel de l'usine appartenant à la Cie Chatelaine Hosiery Ltd. à Labelle et ce dans le but d'intéresser quiqu'un à l'opération de cette usine actuellement fermée.

Adoptée

Le conseiller Fernand Piché donne avis de la présentation d'un règlement ordonnant l'achat d'un camion pompe et de l'équippement nécessaire pour combattre l'incendie et autorisant un emprunt pour un montant ne dépassant pas $20,000.00 pour en payer le coût.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Delphis Jurgeon, maire

371

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

3-2-64

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi trois fevrier mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Benoit Labelle, Emilien Mauriee, Fernand Piché, Camille Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée régulière du sept janvier et de l'assemblée spéciale du vingt-trois janvier mil-neuf-cent-soixante et quatre soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu unanimement que le règlement numéro 145 ordonnant la création d'un fonds industriel pour un montant de $100,000.00 soit et est adopté; et que le dit règlement soit soumis aux électeurs propriétaires à une assemblée publique qui sera tenue à la salle municipale , lieu ordinaire des sessions du conseil, le lundi dix-sept fevrier mil-neuf-cent-soixante et quatre à sept heure du soir pour approbation.

Adoptée

REGLEMENT

NO. 145

REGLEMENT NUMERO 145

ATTENDU que le conseil juge opportun de se prévaloir du chapitre 219a S.R.Q. 1941 pour décrété la création d'un fonds industriel constitué d'une somme de($100,000.00) cent mille piastres.

ATTENDU que ce projet répond aux voeux de la population de la municipalité et qui permettra au conseil de s'approprier à même ce fonds industriel des deniers pour acquérir à l'amiable ou par expropriétion, dans la municipalité, ou y construire des immeubles pour fins industrielles;

ATTENDU qu'il a été donné avis de la présentation du présent règlement à une session spéciale du conseil municipal tenue le 23 janvier 1964.

PAR CES MOTIFS , il est proposé par le conseiller Fernand Piché , secondé par le conseiller Benoit Labelle et résolu que le règlement suivant qui portera le numéro 145 soit adopté et qu'il soit décrété dans le dit règlement,ce qui suit;

1o Le conseil est autorisé à créer et il crée par les présentes un fonds industriel d'une somme de $100,000.00.

2o Pour les fins du présent règlement,le conseil se conformera aux dispostions du chapitre 219a S.R.Q. 1941;

3o Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie Provincial Transport de bien vouloir fournir à cette corporation des pancartes marquées "Arrêt d'Autobus" pour être posées à l'arrêt d'autobus des deux cotés de la route 11 sous les pancartes "Arrêt Interdit" que la municipalité fera posé à cet endroit.

Adoptée

372

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3- 2 - 64

Il est résolu que demande soit faite à la Société Technique d'aménagement Régional, communément nommée l'ARDA de bien vouloir aider cette Corporation dans les démarches entreprises pour la réouverture de l'usine actuellement fermée à Labelle attendu que l'on nous a souvent répétés que l'ARDA était un organisme destiné à aider les régions sous-développés et à promouvoir l'ouverture de nouvelles industries dans ces régions.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

AQUEDUC:

Gustave Paradis, travaux de forges	$4.50
Maurice Bélisle, matériaux	.29
Garage Aimé Laporte, dégelage auqueduc	10.00
Garage J.R. Nantel, gazoline Jeep.	3.00

DIVERS:

Maitre de postes de Labelle, timbres assurance chômage	$36.00
Gatineau Power Company, lampes décoratives	14.98
Edgar Leblanc , entretien de chemins d'hiver ,Accompte	700.00
Maurice Labonté, bois pour la bouilloire	9.00
Aurèle Dauphin , travaux municipaux, entretien de salle, trattoirs, rues , etc.	101.82
Henri Dauphin , travaux municipaux	33.00
Canadian Pacific Railway Co. entretien traverse	2.28
Josaphat Clément, défrichage chemin lac Caribou	6.50
Restaurant Claire Roberts, repas à des indigents	3.15
René Gauthier, entretien de rues	4.00
Hotel Labelle , Assistance Publique	4.00
Josaphat Roulean Régistrateur, avis de mutation prop.	1.20

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

Delphis Gingras
MAIRE

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

17 -2 -64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE
DU VILLAGE DE LABELLE

A une assemblée publique des électeurs - propriétaires de la municipalité du Village de Labelle, tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil pour approuver ou désapprouver le règlement numéro 145 autorisant la création d'un fonds industriel pour un montant de $100,000.00; laquelle assemblée est présidée par monsieur le Maire Delphis Gingras , le secrétaire-trésorier Georges Godard agit comme secrétaire de l'assemblée;

Advenant l'heure de sept heure du soir, le secrétaire donne lecture du règlement et de la loi pour instituer un fonds industriel ; trois électeurs propriétaires seulement se sont présentés au bureau au se tenait l'assemblée et aucun d'eux n'à enrégistré d'opposition pour la désaprobation du règlement.

Advenant l'heure de neuf heure du soir, le président déclare l'assemblée close et le règlement approuvé par les électeurs - propriétaires.

Delphis Gingras
MAIRE , PRESIDENT

Georges Godard
SECRETAIRE TRESORIER

373

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
24 -2- 64 CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée par monsieur le Maire pour discuter des sujets suivants, savoir;

Rapport de l'assemblée publique sur la création d'un fonds industriel sur règlement numéro 145.

Achat des propriétés de la Compagnie Chatelaine Hosiery Limited .

Demande d'octroi pour la protection contre l'incendie, soit acchat de camion -pompes et accessoires, réparation du poste à incendie et construction de chemins d'accès à la rivière.

l'Assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi vingt-quatre fevrier mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Emilien Maurice , Fernand Piché, Camille Valiquette et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire; après lecture de l'avis de convocation et après avoir constaté que tous les membres du conseil ont reçus les avis dans les délais requis par le code municipal;

Monsieur le Maire soumet au conseil le résultat de l'assemblée publique des électeurs-propriétaires tenue le lundi 17 fevrier 1964 pour approuver ou désapprouver le règlement numéro 145 autorisant la création d'un fonds industriel de $100,000.00.

Trois électeurs propriétaires seulement se sont présentés à cette assemblée entre sept heure et neuf heure du soir et ces trois électeurs étaient favorables à l'approbation du règlement.

Aucun électeur ne s'est présenté pour désapprouver le règlement.

Il est résolu que les documents requis pour un règlement d'emprunt soit transmis à Québec pour l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales, La Commission Municipale de Québec et le Ministère de l'Industrie et du Commerce du dit règlement numéro 145.

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Léonard Vézina, secondé par le conseiller Charles Bélisle et résolu unanimement que le règlement numéro 146 ordonnant l'achat des propriétés de la Compagnie Chatelaine Hosiery Limitedà Labelle, soit les lots numéros 245-1 et 247-1 et autorisant un emprunt par billets pour un montant ne dépassant pas $11,000.00 soit et est adopté et que le dit règlement soit adressé à Québec pour approbation par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec, de même que celui de l'industrie et du Commerce.

Adoptée

REGLEMENT NUMERO 146

REGLEMENT NUMERO 146

CONSIDERANT QUE le conseil municipal, à sa dernière session régulière tenue le 3 fevrier 1964 a adopté le règlement numéro 145 ordonnant la création d'un fonds industriel

374

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

24- 2 - 64

conformément au chapitre 219a S.R.Q. 1941 pour un montant de $100,000.00.

CONSIDERANT que le dit règlement 145 a reçu l'approbation des électeurs-propriétaires à une assemblée publique tenue à cette fin le 17 fevrier 1964.

CONSIDERANT qu'il serait dans l'intérêt de la population de Labelle que la manufacture située sur les lots numéros 245 et 247 du cadastre du Village de Labelle redevienne en état d'opération le plus tôt possible afin de fournir du travail à une partie des contribuables de la municipalité actuellement en chômage à la suite de la fermeture de cette usine en juillet 1960.

CONSIDERANT que des personnes, sociétés ou compagnies sont actuellement intéressées à l'achat à terme de cette manufacture dans le but d'y installer de la machinerie et de mettre cette usine en opération aussitot possible.

CONSIDERANT que les propriétaires ne sont intéressés à vendre que pour argent comptant seulement.

POUR CES MOTIFS: il est proposé par le conseiller Léonard Vézina, secondé par le conseiller Charles Bélisle et résolu que le règlement portant le numéro 146 , soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit;

1o Le conseil est autorisé à acheter l'immeuble de la Compagnie Chatelaine Hosiery Limited située sur les lots numéros 245-1 et 247-1 du cadastre du Village de Labelle, comprennant terrain et bâtisses.

2o Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas $11,000.00 pour les fins du présent règlement, et pour se procurer cette somme à emprunter sur billet jusqu'a concurrence du même montant.

3o Ces billets porteront intérets à un taux ne dépassant pas (6%) six pour cent l'an , seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas , au bureau de la Corporation à Labelle.

4o Les billets seront signés par le Maire et par le secrétaire-trésorier et seront remboursables en série en dix ans, conformément au tableau annexé au présent règlement.

5o Les dits billets pourront sous l'autorité du chapitre 212 des statuts refondus de Québec 1941, être rachetés par anticipation à toute échéance d'intérêts, cependant si tel rachat est partiel il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés; et il est entendu que tel rachat ne sera pas fait avant cinq ans de la date des dits billets.

6o Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année sur tous les bines-fonds imposables de la municipalité , une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur à chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérets , des échéances annuelles conformément au tableau annexé au dit règlement, si les montants versés, ou à être versés par les acquéreurs ou les locataires éventuels de l'immeuble ne sont pas suffisants pour rencontrer les échéances , ou bien ne sont pas versés en temps voulu.

7o Le présent règlement sera publié et entrera en vigueur conformément à la loi.

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

24 -2 - 64

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Pierre Laporte Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir obtenir à cette Corporation un octroi pour aider au paiement des dépenses occasionnées par l'achat d'appareil destiné à combattre les incendies et détaillés comme suit;

Achat d'un camion-pompe équippé selon les soummissions présentées au conseil y compris les accessoires mentionnés dans la demande ------ $18,000.00

Installation de chauffage et réparations au poste à incendie $ 2,000.00

Ouverture et construction de voies d'acc;es à la rivière Rouge dans le Village pour y descendre le camion-pompe en cas d'incendie ------ $ 2,000.0

Total des dépenses prévues$ 22,000.00

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur le Ministre le priant instamment de bien vouloir obtenir à cette Corporation à même le budget qui sera voté à cette fin au cour de la présente session du parlement, une subvention pour aider la municipalité à rencontrer les dépenses occasionnées par l'achat de ces appareils et les travaus à exécuter pour laa prévention des incendies.

Adoptée

Il est résolu que demande soit de nouveau faite à l'Honorable Lionel Bertrand, Ministre du Tourisme de bien vouloir aider cette municipalité à continuer les travaux de construction d'un parc à pique-nique ou poste de relai la la sortie du Village de Labelle ou des travaux ont déja été exécutés par Ministère de La Voirie par la pavage d'un terrain de stationnement à cet endroit, et ce dès le début du printemps.

La Corporation peut faire exécuter les travaux requis avec l'aide du Ministère sous forme d'octroi ou bien demande au Ministère d'exécuter les travaux selon les plans préparés à cette fin l'an dernier selon que le Ministre jugera ce qu'il serait le plus avantageux .

AdOptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de bien vouloir déplaçer les poteau au centre de la rue St-Joseph dans le Village étant donné que ces travaux devaient être exécutés à l'automne 1962 et ne l'ont pas encore été.

Et demande aussi à cette compagniede même que à La Compagnie d'Electricité Gatineau de bien vouloir construire une ligne de distribution de l'Electricité à compter du Village de Labelle jusqu'au lac Clair afin de désservir les propriétaires de chalets d'été sur les lac Mitchell et Clair lesquels demandent le service dpuis plus de deux ans .

Adopteé

Il est résolu que la séance soiit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secretaire-Trésorier

Delphis Gagnon

376

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2 - 3 - 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi deux mars mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 3 fevrier et celle du 24 fevrier 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir continuer les travaux de prolongement de l'auto-route des Laurentides, de Ste-Adèle jusqu'à Labelle, et ce sans interruption étant donné que la circulation augmente considérablement sur cette artère, au point que d'ici quelques années cette section de la route numéro 11 ne répondra plus aux besoins de la circulation.

Or comme la construction de ce secteur nécessitera des travaux se prolongeant sur plusieurs années, au moins 5 ans, il s'ensuivra un encombrement de la circulation comme il s'en est produit de Ste-Adèle à Montréal pendant longtemps.

Et que copie de cette résolution soit adressée à La Chambre de Commerce de Ste-Agathe des Monts, au Syndicat Touristique d'Initiatives de St-Jovite de même que à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de La Voirie.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à L'honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir accorder un octroi d'au moins $5,000.00 pour l'ouverture d'une partie de chemin sur les lots numéros 24 et 25 du rang "N" Canton de Joly reliant ainsi les chemins des lacs Vert et Baptiste avec celui des lacs Blanc et Caribou.

Cette jonction des deux chemins est absolument nécessaire au développement touristique de la région concernée et il est urgent que ces travaux soient exécutés pour donner une sortie convenable aux propriétaires de chalets d'été de cette partie de territoire qui n'ont aucun moyens de communication en bordure du lac Vert pour atteindre leur chalet en voiture automobile.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de La Voirie de même que à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire du Ministère à Mont-Laurier.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ernest Rock, travaux aqueduc , dégelage,	$3.00
Aurèle Dauphin " " "	13.50
Aimé Laporte " " "	20.00
La Cie D'Electricité Gatineau , Lampes décoratives	14.98
Henri Dauphin , dégelage égoûts et travaux mun.	16.50
Aurèle Dauphin , Ent. salle, rues, trottoirs, dégelage égoûts, protection incendie	67.32
Municipalité de St-Jovite, loyer camion incendie	225.00
Hotel Labelle, Assistance Publique indigents	4.84
Labelle , Valet de Service, nettoyage linge, feu	2.15
Cie de Chemin de fer du Paicique Cadadien, ent. trav.	4.55
Côme Godard, prime assurance garantie 1964	10.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée. Léonard Vézina

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

377
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

19-3- 64

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée par monsieur le Maire pour discuter des sujets suivants, savoir;

Règlement numéro 146 concernant l'achat de l'immeuble de la Compagnie Chatelaine Hosiery Limited.

Vente de cet immeuble par la Corporation et enquête sur les acquéreurs éventuels , s'il y à lieu.

L'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le jeudi 19 mars 1964 après avis donnés légalement à tous les membres du conseil tel qu'en fait foi le rapport soumis à l'assemblée par le secrétaire-trésorier, et à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché, Camille Valiquette et Léonard Vézina, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Le conseiller Charles Bélisle donnne avis de la présentation d'un règlement autorisant l'achat et la revente de l'immeuble de la Cie Chatelaine Hosiery Limited à Labelle à un acheteur acceptable par la Corporation et par le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la Province.

Adoptée

Il est résolu unanimement que la résolution adoptée à l'assemblée du 24 fevrier 1964 demandant à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi pour la protection contre l'incendie basé sur une dépense de $22,000.00 soit amendée comme suit;

Achat de camion-pompe équippé selon les soummissions présentées au conseil, y compris les accessaires mentionnés dans la demande; ---------- $18,000.00
Installation de chauffage et réparations au poste à incendie ---------- 2,000.00

Total $ 20,000.00

Et que le montant de $2,000.00 attribué à l'ouverture et la construction de voies d'accès à la rivière Rouge dans le Village de Labelle pour y descendre le camion pompe en cas d'incendie soit rayé de la présente demande.

Et que l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires Municipales soit instamment prié de bien vouloir se rendre à la demande de la Corporation maintenant que le budget pour l'année 1964-65 est déja voté attendu que le Village de Labelle à fait face à deux menaces de conflagration depuis 6 mois ;a cause du manque de protection adéquate.

Adoptée

Il est résolu que la somme de de $25.00 soit versée à La Croix Rouge Canadienne comme contribution pour l'année 1964.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Cie Gatineau Power à savoir s'il consentirait les mêmes conditions pour l'installation de lampes fluorescentes dans nos rues que pour les lampes à vapeur de Mercure, si oui de demander à la Cie Général Electric et Canadian Westinghouse s'il serait possible d'insttaler une lampe de chaque catégorie comme démonstration.

Adoptée

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

19 -3- 64

Il est résolu que demande soit faite à L'Honorable Ministre du Travail à Ottawa à savoir si la municipalité du Village de Labelle pourrait obtenir 60% au lieu de 50% pour la part du gouvernement Fédéral en octroi pour travaux d'hiver em étant rattaché au Bureau d'Assurance Chômage de Mont-Laurier du lieu de faire partie de celui de Ste-Agathe des Monts

comme c'est le cas présentement , attendu que le Village de Labelle tout comme les autres municipalités de la partie Nord du Comté de Labelle à été reconnu comme région de marasme économique par l'ARDA et qu'une grande partie de la population est en chômage présentement, depuis quelques années.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir accepter le taux de $1.50 de l'heure pour les journaliers qui furent employés aux travaux d'hiver durant les mois de novembre et décembre 1963 attendu que la lettre du Ministère datée du 22 novembre 1963 ordonnant de ne pas dépasser les salaires de l'année précédante pour de tels travaux n'est parvenue à cette Corporation que le 4 décembre alors que les travaux étaient sur le point d'être suspendus pour les mois de janvier , fevrier et mars.

Le conseil s'engage toutefois à ne pas dépasser les salaires payés l'an dernier, c'est à dire pour 1962-63 soit $1.40 de l'heure pour les journaliers lorsque les travaux reprendront en avril prochain pour la balance des travaux à exécuter.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée

Adoptée

Gedéodard
Sec.-Trésorier

Delphis Gingras, Maire

6 - 4 -64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi 6 avril 1964, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Benoit Labelle, Emilien Maurice et Camille Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 2 mars régulière, et de l'assemblée spéciale du 19 mars 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier à savoir s'il serait possible de faire préparer par le Département des enseignes pour être posées sur la route no. 11 dans le Village de Labelle à l'endroit de l'arrêt d'autobus de la Cie. Provincial Transport avec les indications suivantes;

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6-4-64

STATIONNEMENT INTERDIT :

De 10.45 à 11.15 A.M.
De 3.45 à 4.15 P.M.
De 9.45 à 10.15 P.M.

Et de plaçer les enseignes 'ARRÊT INTERDIT EN TOUT TEMPS" à la ligne de division des lots nos 92 et 93 et une autre vis à vis le centre de la maison de monsieur Wilfrid Machabée lot 92 .

Et que demande soit également faite à monsieur Gaston Major, Ingénieur Divisionnaire au Ministère de La Voirie de bien vouloir nous obtenir également du Ministère de la peinture jaune afin de pouvoir traçer sur le pavage l'endroit ou devra stationner l'autobus venant de mOntréla et celle venant de Mont-Laurier .

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au bureau de la police provinciale à Labelle de même que à Québec de bien vouloir surveiller le stationnement des automobiles et camions dans la zone interdite.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à L'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi pour la protection contre l'incendie basé sur une dépense de $22,720.00 comprenant l'achat du camion équippé de même que des accessoires à incendie, pour la réparation du poste à incendie de même que pour la construction de voies d'acc`es à la rivière, y compris la taxe de vente sur les achats.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable Ministre des Affaires Municipales les priant de bien vouloir acquiessé à cette demande le plus tôt possible afin qu'il nous soit possible de se prémunir contre une conflagration toujours possible avec le peu de protection que nous avons présentement.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour l'achat et l'installation d'un système de chauffage au poste à incendie de la municipalité soit accordé à monsieur Yves Jubinville , pour le prix de $850.00 ce montant étant le plus bas des deux soummissions présentées au conseil par les contracteur de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que les travaux d'installation d'un nouveau panneau de 100 ampères su poste à incendie soit accordés à monsieur Robert Nantel, contracteur électricien pour le prix de $115.00.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation s'engage à contribuer à la préparation d'un char allégorique lors de la célébration des fêtes de La St-Jean-Baptiste à Labelle le 24 juin prochain .

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette corporation pour l'année 1963 soit accepté par le conseil et qu'une somme de $175.00 soit payée à monsieur Louis Doucet , Compatble de Bellerive pour ce travail.

Adoptée

Il est résolu unanimement qie l'Honorable Gérard D. Lévesque, Ministre de l'Industrie et du Commerce soit instamment prié de nommer un Commissaire Industriel pour la région comprenant le Comté de Labelle, le plus tôt possible.

La population de notre paroisse de même que celle du comté pourrait bénéficier grandement des services d'un commissaire dont le but serait de travailler avec les autorités à l'ouverture de nouvelles industries dans la région alors qu'une grande partie de la population est sans travail.

380

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6 - 4 - 64

Nous avons ici même une manufacture fermée depuis trois ans , laquelle procurait du travail à plus de 125 personnes annuellement, la corporation à adoptée un règlement créant un fonds industriel ; des démarches ont été entreprises par le Comité Industriel formé par le conseil municipal formé par le conseil municipal dans le but d'organiser et de promouvoir l'industrie à Labelle en y invitant des industriels à acquérir cet immeuble et à y installer de la machinerie à production dans le but de procurer du travail à une certaine partie de notre population en chômage depuis 3 ans, mais il nous manque grandement les conseils et l'aide précieuse d'un commissaire pour établir un lien entre cette Corporation et votre Ministère pour diriger les industriels qui ont déja visité l'immeuble et ont l'intention de s'y établir moyennant certaines conditions que nous ne sommes pas en mesure de règler définitivement avec eux.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Arthur Emond soit nommé conducteur des travaux de réparations et d'agrandissement au poste à incendie .

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à La Régie des Alcools du Québec de même que à l'Honorable René Hamel , procureur-général de la Province de bien vouloir enlever les permis d'épicerie accordés actuellement aux hotelliers du comté de Labelle et d'accorder ces mêmes permis à des épiciers dans chaque municipalité ou la population au dernier recensement Fédéral est d'au moins 1,000 âmes .

Il est illogique que des hotelliers détiennent des permis pour la vente de la bière à la caisse alors qu'ils n'ont rien autre chose à vendre dans les produits ordinairement vendu par une épicerie.

Or comme l'Association des Hotelliers de la Province use de son influence pour obtenir des permis d'épicerie pour les hotels et motels et ensuite empêche les épiciers d'obtenir de tels permis, le conseil demande la révocation de ces permis aux hotelliers et la permission pour les épiciers d'en obtenir .

Et que copie de cette résolution soit adressée à L'Honorable René Hamel, Procureur -Général de la Province de même que à La Régie des Alcools du Québec.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

SERVICE DE L'AQUEDUC:

Imprimerie de Papineauville, papeterie de bureau	$47.54
Aimé Laporte, dégelage aqueduc	15.00
Aurèle Dauphin, travaux aqueduc	9.00
Ernest Rock, travaux rues et égoûts	13.00
Emile Lafleur, netretien de rues	2.00
Canadian Pacific Express	1.35
Imprimerie Léonard, St-Jovite, enveloppes à corespondance	21.36
J. D. Guévremont , rubans de clavigraphe	4.37
Hotel Labelle, Assistance Publique, coucher indigent	7.84
L'Islet Métal, enseignes de stationnement	13. 86
Edgar Leblanc, entretien de rues hiver 1963-64, balance	700.00
Canadian Pacific Railway, entretien de travaerse	4.55
Gustave Paradis , travaux de forges	3.00
Henri Dauphin , entretien , rues trotoirs, prot. incendie	56.00
Ernest Rock , " "	4.00
Aurèle Dauphin , travaux municipaux, rues, salle, incendie	87.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adopteé

Leo Godard
Sec-Trésorier

Delphis Lingras
Maire

381

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

4 - 5 - 64

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi quatre mai mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Emilien Maurice, Fernand Piché, Camille Valiquette et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 6 avril 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la soummission présentée par la maison Pierre Thibault pour camion à incendie et équipement soit pour un montant total de $18,000.00 monté sur camion G.M.C. et tel que détaillé dans la soummission présentée au conseil soit acceptée, sujet toutefois à l'approbation d'un octroi d'au moins 50% du coût d'achat par le Ministère des Affaires Municipales de la Province de Québec et à l'approbation du Commissariat des Incendies de la Province.

Adoptée

Il est résolu que la semaine du 10 au 17 mai soit proclamée "SEMAINE D'EMBELLISSEMENT ET DE NETTOYAGE" dans les limites de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que le conseil de cette municipalité se rende à la demande de la Société St-Jean-Batiste de Labelle pour offrir un vin d'honneur aux congressistes réunis en congrès à Labelle le 24 mai prochain , et ce à la salle municipale de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à un avocat de bien vouloir aviser la municipalité en ce qui concerne la demande de remboursement de taxes municipales déja payées sur un immeuble dont la bâtisse fut incendiée au début de l'année.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Paul F. Boisvert, arpenteur-géomêtre de bien vouloir faire un relevé de l'arpentage des lots numréos 100 à 125 et de la rue du bord de l'eau et d'en faire rapport au conseil.

Adoptée

Il est résolu que réponse soit donnée à l'avocat de monsieur Claude Bédard, Mtre. Marchand concernant le raccordement de la maison à l'égOût municipal qu'il est impossible de le faire étant donné qu'il n'y à pas de canaux d'égoûts dans ce secteur et qu'il est pratiquement impossible d'en construire qui pourraient fonctionner par gravité à cause du niveau du terrain en considérant le coût excessif de cette construction en comparaisaison de la valeur municipale des propriétés concernées.

Adoptée

382

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

4- 5- 64

Il est résolu qu'un Bull-Dowzer soit engagé pour faire le nettogage du terrain du dépotoir et l'enfouissement des déchêts.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette corporation à emprunter temporairement pour une période ne dépassant pas douze mois la somme de $3,000.00 par billet portant intérêts à 6% l'an pour payer le coût des réparations et améliorations faites au poste à incendie et constructions de voies d'accès à la Rivières remboursable avec le produit de l'emprunt qui sera contracté à cette fin et pour l'achat d'un camion pompe, ou bien avec le produit de la taxe de vente municipale de 2% slon que l'un sera obtenu avant l'autre.

Adoptée

Il est résolu que cette corporation emprunte temporairement de La Banque Provinciale du Canada pour une période ne dépassant pas douze mois la somme de $3,000.00 par billet à un taux ne dépassa pas six pour cent l'an quand la Commission Municipale de Québec aura donné son approbation à la demande faite par le conseil municipal à cette fin.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier de bien vouloir faire remplir le fossé de la route numéro 11, c'est à dire la partie comprise entre le pavage et le trottoir du coté Ouest de la route à partir du Garage Dumoulin jusque à la station de service Golden Eagle et d'y apposer une couche de gravier concassé afin que les automobilistes qui désirent stationner à cet endroit puissent s'approcher du trottoir et ne pas être forçés de demeurer sur l'accotement de la route, et comme cette section de la route est maintenant bordée de commerces et d'habitations il s'ensuit de sérieux inconvenients; le conseil demande également le pavage jusqu'au trottoir de cette section de la route aussitot possible.

Demande est aussi faite à monsieur Major de bien vouloir nous obtenir le rechargement en gravier concassé des rues du village qui ne sont pas actuellement pavées, sur une longueur totale d'un mille environ qui sont en très mauvais état à cause du manque de gravier .

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Gaston Major à Mont-Laurier .

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

AQUEDUC_;

Aimé Laporte, dégelage aqueduc	$23.75
Jean-Guy Forest, poutre acier et transport	$141.34
Ministre des Finances, enrégistrement de remorque	2.60
Emilien Maurice , huile à fournaise	33.00
Maurice Bélisle ,matériaux, poste à incendie	661.13
Eméric Bergeron, loyer de loader et pelle mécanique	31.00
Maurice Esso Service , gazoline Jeep	2.37
Charles Bélisle, matériaux Mdisée	2.06
Alexandre Lyras, cheminée et peinture	130.68
Les Produits Ciment l'Annonciation, blocks	74.88
Jos Robillard, porte et chassis	31.50
Gustave Paradis, travaux de forges	6.30
Eugène Desjardins, bois de sciage	14.46

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

4- 5 -64

Josaphat Rouleaum, régistrateur, avis de mutation $1.50
Robert Nantel , travaux d'électricité $ 115.00
Alfred Bélanger, blocks de ciment 7.50
Garage J.R. Nantel , entretien du Jeep et pneu 24.20
Imprimerie Léonard, pancarte, nettoyage 13.66
Yves Jubinville, installation de fournaise, tuyau égoûts et tôlle à couverture 911.49
Germain Paiement, loyer de camion, poêle alsohate et malaxeur à ciment 120.75
Centre de Construction de l'Annonciation, matériaux 39.77
Aurèle Dauphin , travaux municipaux 55.32
Arthur Emond, travaux municipaux 6.45
Corporation du Comté de Labelle, taxe 1964 576.92

TRAVAUX D'HIVER 1963-64 (Règlement 144) Salaires

$43.59

Raymond Marier	$45.10	Maurice Godard	[illegible]
Henri Dauphin	8.47	Emile Lafleur	138.02
Joseph Lauzon	104.05	Arthur Emond	119.09
Zéphirin Brousseau	95.67	Germain Paiement	234.14
Rémi Godard	35.12	Aurèle Dauphin	170.59
Adelmard Blais	106.93	Ernest Rock	135.23
Fernand Alarie	8.47	Rosaire Groulx	78.79
Alcide Boivin	84.41	Hormidas Thibault	45.10
Jean Côté	152.61	Raymond Duval	33.73
André Paiement	86.46	Médéric Nantel	18.26
Rémi Papineau	72.50	Yves Jubinville	66.05
René Mayer	119.09	Marc Jubinville	45.10
Bourgeois Adélard	61.24	Cédilotte Eugène	74.38
Ls. Jacques Paradis	61.24	Laporte Ovila	34.55

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Léo Godard
Sec.-Trés.

Delphis Gingras

1 - 6 - 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi premier juin mil-neuf-cent-soixante et quatre à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Benoit Labelle, Camille Valiquette et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 4 mai 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la partie non utilisée de la rue numéro 203 du cadastre du Village de Labelle soit vendue à monsieur Fernand Vézina pour le prix de $50.00 à condition que monsieur Vézina accorde à la corporation un droit de passage pour l'entretien et la réparation d'un tuyau d'aqueduc traversant sont terrain, le lot numéro 213 jusqu'à ce que cette ligne de distribution de l'aqueduc soit reconstruite.

Adoptée

384

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1 - 6- 64

Il est résolu unanimement que le conseil renouvelle la demande déja faite à l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires Municipales dans le but d'obtenir un octroi pour l'achat d'un camion pompe et de l'équippement nécessaire pour combattre l'incendie de même que pour la transformation du poste à incendie et la construction de descentes pour atteindre la Rivière Rouge dans le Village de Labelle.

Le Village à fait face à des menaces sérieuses de conflagration à deux reprises depuis 10 mois à cause de son manque d'équippement et si ce n'eut été de l'aide u camion-pompe de St-Jovite et de celui du Département de La Défense Nationale de la Base de La Macaza nous aurions à déplorer un désastre presque irréparable étant donné que les édifices détruits ne sont pas reconstruits.

Or comme la Défense Nationale à La Macaza refuse maintenant de laisser sortir le camion à incendie depuis que des ogives nucléaires sont entreposées à cette base; et comme d'autres petites municipalités comme le Canton Joly, La Conception, La Minerve dans un bayon de 10 milles comptent sur l'organisation du Village de Labelle pour se protéger en signant une entente à cette fin, il devient de plus en plus urgent qu'une réponse affirmative parvienne à cette municipalité de la part de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales concernant cette demande d'octroi attendu que le conseil municipal à déja fait son choix parmi les trois soummissions présentées et la maison Pierre Thibault de Pierreville attend pour commençer la fabrication du camion que la Corporation reçoive sa promesse d'octroi.

Adoptée

Il est résolu que le conseil s'engage à payer au Ministère de La Famille et du Bien-Etre Social la somme de ($500.00) cinq cent piastres par année à même les fonds généraux de la Corporation ; et ce à chaque année à compter de l'année 1964 en accompte sur la dette de cette corporation envers le Ministère pour assistance sovciale et aussi en vertu de la loi des Ecoles de Protection de la jeunesse et jusqu'à extinction de cette dette.

Le conseil prie le Ministère plus haut mentionné de bien vouloir faire parvenir à la Corporation le montant lui revenant pour entretien d'hiver des chemins de la Municipalité soit la somme de $827.50 qui était retenue par le Ministère en attendant un règlement.

Adoptée

Il est résolu que le conseil renouvelle la demande déja faite au Gouvernement pour la construction d'un Foyer pour y recevoir les vieillards ou les personnes invalides de Labelle et de la région immédiate, soit la partie Sud du Comté de Labelle.

La Fabrique de Labelle à déja mis un vaste terrain à la disposition du gouvernement pour cette construction à un endroit tout désigné pour cette construction à proxémité de l'Eglise.

Et que copie de la présente résolution spit adressée au Ministère de La Famille et du Bien être Social.

Adoptée

Il est résolu que le conseil municipal n'a aucune objection à la fermeture du chemin de tolérance existant actuellement sur les terains de La Fabrique, de La Commission Scolaire et des Religieuses de Ste-Croix à condition que les proriétaires des terrains consentent à la fermeture et qu'une annonce en soit faite par monsieur le Curé le dimanche précédant la fermeture et que des pancartes soient posées aux deux extrémités pour prévenir des accidents.

Adoptée

385
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Il est résolu que une demande renouvellée soit adressée à l'Honorable Ministre du Tourisme pour l'aménagement du Parc à Pique Nique à la sortie du Village de Labelle en bordure de la route numéro 11 ou des travaux de pavage ont déja été exécutés l'automne dernier en prévision de cet aménagement.

Etant donné que la saison des vacances approche de plus en plus il est urgent que des travaux de construction de tables et autres accomodations soient entrepris sans délai.

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Lionel Bertrand, Ministre du Tourisme dans le gouvernement Provincial.

Adoptée

Il est résolu unanimement que monsieur Edouard Henry, ingénieur-Professionel soit autorisé à préparer un plan préliminaire d'épuration des eaux usés du Village de Labelle dans le but principalement de localiser le ou les terrains nécessaires à la construction de l'usine, quand il y aura lieu de construire, le coût de ce plan préliminaire ne devra pas excéder($450.00) quetre cent-cinquante piastres et les travaux de préparation de ce plan devront commencés incessamment de façon à ce que ce plan soit soumis au conseil le ou avant le 1er octobre 1964 prochain.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire niveler le terrain du parc à pique-nique et d'y faire apposer quelques voyages de terre en attendant que le Ministère du Tourisme accorde à cette Corporation l'octroi sollicité pour l'installation de tables et autres accessoires.

Adoptée

Il est résolu que demande soit de nouveau faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire faire le pavage de toutes les rues du Village de Labelle qui ne sont pas actuellement pavées soit une longueur totale d'environ deux milles y compris l'ancienne route numéro 11 des deux cotés du Village.

Et aussi de rendre le pavage jusqu'au trottoir dans la partie de la route Labelle -La Macaza comprise entre le pont et le haut la côte de la gare le long de la rue St-Joseph des deux cotés de la routes de même que le long de la rue Notre-Dame à compter de la route no. 11 jusque à la rue du collège près de chez monsieur Lamarche, Vallée et Nivard, d'un côté de la rue seulement.

Et que ces travaux soient exécutés dès cette année tandis qu'un plan d'alsphate sera installé dans le comté pour le pavage de la route conduisant à Chûte St-Philippe.

Adoptée

Il est résolu que des travaux soient exécutés dans la rue conduisant chez monsieur Louis Gauthier afin d'empêcher l'eau des pluies de séjourner sur le trottoir au bout de la rue.

Que du gravier soit posé dans la côte conduisant à la mine de grenat à compter du dépotoir municipal vers les limites de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Gaston Major. ingénieur-divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier de bien vouloir nous obtenir le balayage de temps à autre des rues d'alsphate du Village.

Adoptée

386

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1 - 6 - 64

Il est résolu que demande soit faite au Gouvernement Provincial de bien vouloir nous obtenir l'aménagement du Parc à Pique-Nique à la sortie du Village , coté Nord dans le cadre du programme des réalisations à effectués pour l'Exposition Mondiale de 1967 et tel que suggéré dans une brochure publiée à cette fin et distribuée aux municipalités.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie Pierre Thibault de Pierreville d'ajouter une prise d'eau à la pompe à l'avant du camion qui sera construit pour le compte de cette municipalité .

Et ceci pour un coût additionel de $250.00 en confirmation de la demande faite par monsieur Leclerc le représentant de la Compagnie lors de la visite de l'Etablissement de la Compagnie Thibault en mai dernier par des membres du conseil municipal.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

AQUEDUC

Ernest Rock, travaux aqueduc	$38.00
Raymond Duval " "	10.00
Aurèle Dauphin " "	37.50
Jean-Guy Forest " "	3.35
Ernest Rock , travaux égoûts règlement 118	34.20
Raymond Duval " " " "	49.74
Emile Lafleur " " " "	23.00
Alfred Bélisle, téléphone , longue-distance	2.20
Canadian Pacifique Railway, entretien de traverse	2.28
La Compagnie Morin & Fils, plaque pour licences	14.82
Les Produits Ciment de l'Annonciation , tuyau	86.07
Charles Brassard, entretien de rues	2.00
Hotel Labelle, Assistance Publique, couchers indigenst	12.00
Commission des Liqueurs de Québec , vin pour réception S.S.	16.38
Ministre des Finances accompte sur dette Min. Famille	500.00
Royal Insurance Company, prime responsabilitécivile et pat.	$(995.98
Société d'Assurance Générales, prime assurance feu, salle	8.00
Germain Paiement, charroyage de gravier au lac Caribou	20.00
Maurice Bélisle, mdises	11.45
Charles Bélisle, "	18.88
Aurèle Dauphin travaux, égoûts, rues, salle, ramonage	194.72
Garage J. R. Nantel , gaz , huille réparation Jeep.	9.05
Commission Scolaire de Labelle, pièces machine à laver	6.84
Aimé Laporte, nettoyage du dépotoir avec bull-dowzer	115.00
Gustave Paradis , travaux de forges	5.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée

Adoptée

Sec.-Trésorier

Delphis Gingras

387

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

23 - 6 - 64

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mardi vingt-trois juin mil-neuf-cent-soixante et quatre régulièrement convoquée par monsieur le Maire pour discuter des sujets suivants, savoir;

Achat et vente de la manufacture

Eclairage des rues

Règlement d'emprunt pour achat de camion et accessaires à incendie.

à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, maire et messieurs les conseillers; Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché, Camille Valiquette et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Gatineau à son bureau à St-Jovite, de bien vouloir faire installer, le plus tôt possible, 30 lampes de rues de 250 watts à vapeur de mercure montées sur fixtures ou broquettes de 6 pieds de longueur , au moins, et ce dans les rues commerciales de la municipalité et dans la rue de l'Eglise en remplacement des lumières de 100 watts existantes sur ces rues;
Soit la route numéro 11 à compter du poste à essence Golden Eagle jusque au Garage Shell Oil.

La rue du Collège à compter de la rue Principale jusque au coin de la rue conduisant au garage Dumoulin.

La Rue Principale.

La rue de La Chapelle et la rue Notre-Dame de la route jusque à l'intersection près de l'Eglise.

La rue St-Joseph à compter du pont jusque chez monsieur Ovila St-Germain .
La corporation s'engage à payer la somme de $55.00 par an par luminaire comprenant, le luminaire, l'installation, et la consommation de même que l'entretien et les réparations à l'avenir .
Le produit de la taxe de commerce ou taxe d'affaires sera utilisé au paiement de la différence du coût de cet éclairage installé dans le secteur commercial de la municipalité seulement, soit un déboursé additionel de $1300.00 à $1,400.00 par année.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement autorisant un emprunt pour un montant ne dépassant pas $23,500.00 pour le paiement d'un camion et des accessoires nécessaires pour combattre l'incendie.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Sec. Trésorier

Delphis Gingras

388

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6 - 7 - 64

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi 6 juillet 1964, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché , formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes des assemblées régulière et spéciale des 1er et 23 juin 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Jean-Réal Nantel locataire du garage et station de service B.P. à Labelle soit avisé d'avoir à enlever les automobiles en démolition et les pièces d'automobiles dans la rue publique près du garage.

Et ce dans les 8 jours qui suivront, l'avis à lui donné, à défaut de quoi le conseil sera forcé de faire enlever ces déchets et ferrailles aux frais de monsieur Nantel et de faire rapport à la Compagnie B.P.

De plus la Corporation tient monsieur Nantel entièrement responsable des accidents qui pourraient survenir à cette endroit à cause de ces obstacles dans la rue.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de ($1,000.00) mille piastres par année soit votée au Comité des Loisirs de Labelle à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre dans le but d'aider le Comité à organiser des loisirs pour la population de Labelle; cette somme sera payable en deux versements semi-annuel, soit le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année , des versements seront de $500.00 chacun.

Cette somme de $1,000.00 annuelle sera à l'avenir la seule souscription de la municipalité à l'oeuvre des loisirs du Village et comprendra la part de la municipalité dans l'exécutions de travaux de tout genre de même que toute souscription ou contribution quelqu'elle soit se rapportant à cette oeuvre.

A la fin de chaque année civile le Comité devra fournir à la municipalité une copie de son état financier et un bilan montrant ses opérations , revenus et dépenses pour l'année écoulée et ee avant le versement de la somme de $500.00 payable en janvier.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Gaston Major, Ingénieur-civisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier de bien vouloir faire faire les réparations qui s'imposent à la calvette à l'intersection de la route numéro 11 etde la rue Principale dans le Village de Labelle; de faire remplacer le poteau brisé qui supporte les deux lampes à vapeur de mercure à la même intersection par un poteau en métal tel que mentionné sur un plan préparé à cette fin et accepté par le conseil municipal en décembre 1963.

Et demande aussi de bien vouloir faire f faire le plus tôt possible les réparations au pavage sur les routes et les rues du Village aux endroits ou l'asphalte à été brisée soit par des travaux municipaux ou pour toute autre cause.

Adoptée

6 - 7 - 64

389

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Il est résolu que cette corporation se charge de payer le coût d'achat de l'asphalte de même que les hommes pour la poser dans la côte conduisant chez monsieur Laurent Laporte à condition que ce dernier se charge du transport à compter du plan jusque sur la rue.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère du Tourisme de même que à celui des Terres & Forêts de bien vouloir conserver à l'usage du public, et ce à perpétuité la plage de sable située sur la rive Nord-Est du lac Caché , Canton de Marchand dans le Parc de La Montagne Tremblante.

Et ce parce que c'est la seule plage d'importance sur ce lac qui est encore libre et peut accomoder le public surtout lorsque le gouvernement aura décidé d'améliorer le chemin d'accès à ce lac et d'y aménager des terrains de camping dans le Parc comme il y en à à d'autres endroits du même parc depuis plusieurs années.

Et le conseil prie instamment les Ministères précités de ne pas louer ou vendre de terrains sur cette plage pour une largeur d'au moins 500 pieds de front sur ce lac et pour aucune considération.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient adoptées et payés;

AQUEDUC

Garage Bruno Rudis , soudure grillage aqueduc	$15.00
Raymond Geonet , travail de schaphandrié ,Lac Blanc	30.00
Daigle & Frères, grillage aqueduc	47.70
Forest Transport , transport grillage	1.75
Aurèle Dauphin, travaux aqueduc	46.50
Gaétan Duclos , scaphandrié, lac Blanc	20.00
Daipgle & Frères, matériaux aqueduc	277.49
Etienne Lafleur, travaux aqueduc	34.46
Ernest Rock " "	9.00
Jean Alarie " "	16.00

TRAVAUX MUNICIPAUX

Félix Martel , protection incendie au dépotoir	3.00
René Gauthier , " " " "	3.00
Rock Brassard " " " "	3.00
Hormidas Thibault, érochage de chemin (Caribou)	4.00
Ernest Rock , travaux égoûts, règlement 116 et terr.	47.00
" " Egoûts 102 et ent. chemins	39.00
Bureau d'enrégistrement, avis mutations prop.Enrg.	10.70
Imprimerie Régal, billest de théatre 30,000	80.43
Conrad Prénoveau, avis légal	5.00
Jean-Marc Paradis avec camion, voyage	1.00
Lucien Giroux , 213 vgs. de gravier	10.65
Laurent Laporte, camion charoayage de gravier	40.00
Jean-Claude Lavigne, travaux de rues	3.00
Renald Leblanc , mariaux et travaux char allégorique	25.44
Cie Assurances U.C.C. prime police feu, salle	44.00
Garage J. R. Nantel, gaz et huile	1.60
Maurice Bélisle, matériaux pour égoûts Règlement 116	33.60
Eméric Bergeron, matériaux	1.00
Fernando Machabée, camion, gravier, rues	40.00
André Paiement " " "	40.00
Auguste Lauzon, gravier	11.00

390

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6- 7- 64

Jean St-Cyr, Bull-Dowzer pour rues	$39.00
Germain Paiement , charroyage de gravier	20.00
Joseph Brousseau, au feu lac Caribou	3.00
Germain Gareau " " " " et taxi	4.50
Aurèle Dauphin, travaux rues, nettoyage terrain salle égouts, règlements 102 et 116 tél.	129.52

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

Sec-Trés.

8 - 7 - 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une assemblée publique des électeurs municipaux du Village de Labelle tenue à la salle municipale du Village de Labelle, le mercredi 8 juillet 1964 pour procèder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs; Emilien Maurice au siège numéro 3, Léonard Vézina , au siège numéro 4 et Benoit Labelle au siège numéro 5.

Advenant l'heure de dix heure de l'avant midi, le président déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux aux sièges numéros, 3, 4 et 5 de cette municipalité.

Il est proposé par monsieur Fernand Piché
Secondé par monsieur Viateur Lauzon

Admis

Que monsieur Emilien Maurice soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 3. Monsieur Maurice est vendeur à Labelle.

Fernand Piché
Signé; Viateur Lauzon

Il est proposé par monsieur Viateur Lauzon
Secondé par monsieur Fernand Piché

ADMIS

Que Monsieur Benoit Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 5 ; monsieur Labelle est nettoyeur à Labelle.

Signé; Viateur Lauzon
Fernand Piché

Il est proposé par monsieur Bertrand Lebrun
Secondé par monsieur Georges Charette

ADMIS

Que monsieur Paul Laurin, contracteur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 3.

Signé; B. Lebrun
Georges Charette

391

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8 - 7 - 64

Il est proposé par monsieur Bertrand Lebrun
Secondé par monsieur Georges Charette

ADMIS

Que monsieur Paul Breton, laitier de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 5.

Signé; B. Lebrun
Georges Charette

Il est proposé par monsieur Henri Talbot
Secondé par monsieur Bertrand Lebrun

ADMIS

Que monsieur Jean-Guy Allard, comptable de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 4.

Signé; Henri Talbot

B. Lebrun

Il est proposé par monsieur Benoit Labelle
Secondé par monsieur Marcel Charette

ADMIS

Que monsieur Leonard V ézina soit mis en nomination comme conseillr municipal au siège numéro 4, monsieur Vézina est marchand à Labelle.

Signé; Benoit Labelle
Marcel Charette

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close;

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux;

Au siège numéro 3 ; Monsieur Paul Laurin
Monsieur Emilien Maurice

Au siège numéro 4 ; Monsieur Jean-Guy Allard
Monsieur Léonard Vézina

Au siège numéro 5; Monsieur Paul Breton
Monsieur Benoit Labelle

Comme il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges de conseillers municipaux aux sièges numéros 3, 4 et 5 j'ordonne que la votation se fasse lundi, le 13 juillet 1964 prochain entre 8 heure du matin et 6 heure du soir à la salle municipale du Village de Labelle.

Labelle, le 11 juillet 1964

Monsieur Georges Godard, Président d'Election
Labelle Qué.

Cher monsieur ,

ACCEPTE

Veuillez accepter ma démission comme candidat au siège numéro 4 à l'élection du 13 juillet prochain.

Signé; Jean Guy Allard

393

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8-7-64 A la suite de la démission de monsieur Jean-Guy Allard je proclame élu comme conseiller municipal au siège numéro 4 monsieur Léonard Vézina , marchand de Labelle.

Georges Godard
Président d'élection

A la suite de l'élection tenue le 13 juillet 1964 monsieur Benoit Labelle a obtenu 107 votes au siège numéro 5 et monsieur Paul Breton 72, soit une majorité de 35 pour monsieur Benoit Labelle qui est proclamé élu conseiller Municipal au siège numéro 5.

Au siège numéro 3 monsieur Emilien Maurice a obtenu 95 votes et monsieur Paul Laurin 74 , soit une majorité de 21 pour monsieur Maurice qui est proclamé élu conseiller municipal au siège numéro 3.

Georges Godard
Président d'election

3-8- 64 Je soussigné Emilien Maurice ayant été élu conseiller municipal du Village de Labelle au siège numéro 3 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Emilien Maurice

Assermenté devant moi à Labelle, ce troisième jour du mois d'août mil-neul-cent-soixante et quatre.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

3-8-64 Je soussigné Léonard Vézina ayant été élu conseiller municipal du Village de Labelle au siège numéro 4 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon ugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Léonard Vézina

Assermenté devant moi à Labelle ce troisième jour du mois de août mil-neuf cent soixante et quatre.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

3-8-64 Je soussigné Benoit Labelle ayant été élu conseiller municipal du Village de Labelle au siège numéro 5 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Benoit Labelle

Assermenté devant moi à Labelle, ce troisième jour du mois d'août mil-neuf-cent-soixante et quatre.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

393
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3- 8- 64

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi trois août mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Benoit Labelle, Emilien Maurice, Camille Valiquette et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 6 juillet 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur le Maire le secrétaire de même que les conseillers qui seront disponibles soient délégués pour se rendre à Mont-Laurier rencontrer les membres du du bureau du Comité d'Expansion Economique du Comté de Labelle en assemblée dans le but d'obtenir la nomination d'un délégué ou deux pour représenter le Comité lors d'une rencontre à Québec avec les représentants du Ministère des Terres & Forêts de même que avec les représentants de la Compagnie Internationale de Papier du Canada dans le but d'obtenir un permis pour la coupe du bois franc sur certaines limites de la Compagnie afin d'alimenter un moulin de fabrication de contre plaqué dans l'usine de la Cie Chatelaine à Labelle.
Et que les membres du Comité Industriel soient aussi invités à se rendre à Mont-Laurier et à se joindre à la délégation qui ira rencontrer le Ministère des Terres & Forêts et la C.I.P. avec les membres du conseil municipal.

Adoptée

Il est résolu unanimement qu'un vote de remerciement soit adressé à l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires Municipales pour avoir bien voulu consentir un octroi égal à 50% d'une dépense de $23,080.00 pour l'achat et l'installation d'un camion-pompe et d'accessoires pour combattre l'incendie dans notre village cette année.

Les membres du conseil se font les interprètes de la population pour assurer monsieur le Ministre de toute leur reconnaissance à la suite de ce beau geste de sa part, lequel sera de nature à tirer d'inquiétudes les contribuables de la municipalité en ce qui concerne la protection de leurs biens contre l'incendie.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie , Service des Ponts à Québec de bien vouloir faire reconstruire le plus tôt possible la cloture de bois rond dans la parc du Curé Labelle en bordure de la route no. 11 dans le Village de Labelle à la sortie du pont, laquelle est en très mauvais état et se désagrège continuellement.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Auguste Lacombe, à savoir s'il accepterait de donner le service comme police municipale dans le village à temps partiel durant les fins de semaine principalement , si oui à quelle conditions.

Adoptée

394

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

I l est résolu que le rôle d'évaluation tel que revisé par les est estimateurs pour l'année 1964 soit accepté après y avoir inscrit les amendements suivants selon le rapport des estimateurs;

3-8-64

No. 53 Rayer Mme. Maurice Bélisle et entrer Mme Lydia Guay comme locataire.
No. 60 Rayer Georges Labonté comme locataire.
No. 65 Rayer André St-Germain , fils de propriétaire.
No. 68, 69,7o,71 , rayer Albert Béland et entrer Adélard Tremblay comme propriétaire et augmenter de $3,500.00 l'évaluation des bâtisses.
No. 76 Rayer le nom de Corporation du Village de Labelle et entrer celui de Mme. Rémi Telmosse comme propriétaire du lot 275 avec évaluation de $700.00 pour le terrain.

No. 80. Rayer Arthur Racicot, propriétaire et Mme. Arthur pour entrer monsieur et madame Yves Jubinville, propriétaire et conjoint.

No . 87 Rayer Gisèle cHalifoux et entrer Napoléon Lavigne, locataire.
No. 117 Rayer Laurent Nantel et Mme. Laurent et entrer Raymond Pilon et madame Raymond , conjoint du propriétaire, Ptie de 227.

No. 120 Rayer le nom de Georges Speck . locataire.

No. 122 et 123 Rayer le nom de Léonard Vézina et entrer celuide Simone Vézina comme propriétaire . des Lots 211 et 213

No. 51 Eavalué à $200.00 partie du lot no. 212 à Hermine Labelle prop.

No. 61. Diminuer de $200.00 l'évaluation du terrain a Albert Charland pour partie vendue.

134 No. Rayer le nom de madame Charles Fugère , conjointe.

136 No. Rayer le nom de Yvan Dumoulin , locataire et entrer celui de William Roberts locataire.

Rayer le nom de Lucien Plante et entrer celui de Gilles Hébert locataire.

137. Rayer Jacques Nantel et entrer Gilbert Vézina, locataire.

139. Rayer Henri Bertrand et entrer Mme. Henri Bertrand , propriétaire de ptie de184 . rayer le nom de mme. Henri Bertrand conjointe.

140 Rayer le nom de Victor Perreault et entrer celui de Maurice Bélisle comme propriétaire de ptie . de 184 et diminué de $1,500.00 dsur évaluation de bâtisses démolies. et dépréciation.

142. Diminué de $5,900.00 l'évaluation pour bâtisse et terrain vendu par Côme Bertrand sur lot P-184 et Porter à Charles Bélisle ce montant d'Evaluation comme propriétaire.

143. Augmenter de $800.00 l'évaluation des bâtisses à Côme Bertrand sur lot Ptie de 184 pour nouvelles bâtisses.

143. Rayer Maurice Renand et entrer Ronald Noel comme locataire.

Rayer Laurent St-Jean et entrer Maurice Lanthier locataire.

No. 145. Rayer Joseph Julien et Gérard Pépin et entrer Ernest Rock locataire.

No. 149 Rayer Emilien Gélinas et entrer Josaphat Clément propriétaire du lot dex 261 après avoir augmenté de $400.00 l'évaluation bâtisses.

155. Rayer Mme. Alexis huberdeau., conjointe et entrer Claude Maheux locataire.

No. 161 Rayer Joseph Paradis et entrer Laurent Nantel comme propriétaire
162 et 163 des lots Ptie . 168, p-169 et P-170 avec évaluation réduite de $200.00 lequel montant demeure la propriété de Joseph Paradis sur lot Ptie. de 170.

Rayer les noms de Mme. Joseph Paradis conjointe et de André, Fernand et Roberta fils de propriétaires.

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3- 8- 64

No. 179 , Rayer le nom de Pierre Dumontier comme fils de propriétaire.

No. 196 , Rayer les boms de Mr. et Mme. Roger Bisson et entrer ceux de Georges Jacob, propriétaire et Roger Roy, locataire de Ptie du lot 148.

No. 204 Rayer le nom de Mme. Jean-Pierre Cyr, conjointe et entrer celui de K. Karlson comme locataire.

No. 209 Diminunué de $800.00 l'évaluation des bâtisses à Claude et Georges Viet sur lot P-141 pour incendie.

No.220,221,222, Rayer le nom de Succession John Miller et entrer celui de Me. André Pelletier, avocat comme propriétaire des lots nos. 270, 17,18 et 19 lac Caribou à la suite de la vente de ces propriétés pour taxes.

Nos 226 et 227. Rayer le nom de Léonard Vézina et entrer celui de Ambroise Wolanick comme propriétaire des lots P-270 et 271-11.

No. 234 Augmenter de $1,000.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisses sur lots no. 271-3 Bruce Milton Clark.

No. 240 Rayer Josaphat Clément et entre Henri Daviault propriétaire du lot no. 270-20 et augmenter de $400.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse pour porter le tout à $500.

No. 241 R ayer Josaphat Clément et entrer Léo Goudreault comme propriétaire du lotsx No. 270-22 Evaluation $800.00

No.245 diminuer de $600.00 l'évaluation des bâtisses à Guy Panneton pour laisser une évaluation de $300.00 sur lot 6 rang "R" .

No. 254 Rayer Frank Tanner et entrer Jean-Guy Fortin locataire.

No. 264 Augmenter de $500.00 l'évaluation des bâtisses à Aimé Laporte sur lot Ptie de 241 pour amélioration restaurant.

No . 272. Rayer Henri et entrer Mme. Henri Bertrand propriétaire du lot Ptie de 236 du cadastre.

No. 271 Entrer Laurent Mailly, locataire.

No. 286. Rayer Henri Dauphin et entrer Michel Charette, locataire.

No. 287 Rayer Joseph Julien et entrer Emilien Gélinas, locataire.

No. 294 Rayer James McGibbon et entrer Ronald Houle, locataire.

No. 317 Rayer An dré Filion , locata ire .

No. 360 Rayer Jean- de Carufel et entrer Maurice Duchesne, locataire

No . 368 Rayer Jean-Paul Valiquette et entrer Roger Lacaille propriétaire du lot P-84 et Philippe Wilson locataire.

No. 378 . Rayer Mme. Julien Brassard et entrer André Alarie locataire.

No. 381 . Diminuer de de $3,200.00 l'évaluation pour bâtisse incendiée à Marguerite Machabée sur lot no. 92.

No. 382 Rayer Jean-Guy Loyer, locataire.

No. 386. Entrer Elie Roberts , locataire, et Laurent Hamel Loc.

396

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3- 8 - 64

No. 395 , Augmenter de $2,500.00 l'évaluation des bâtisses à René Brisebois sur lot Ptie de 128 du cadatre

No. 397 Rayer M. et Mme. Ernest Boyer et entrer M. et Mme. Roger Lacasse comme propriétaire et conjoint sur lot 95.

No. 398. Rayer Arthur Emond et entrer Jean-Marc Loyer, locataire.

No. 399. Rayer Jacques Jasmin et entrer Claude Gauvin et Raymond Geonet , locataires.

No. 402. Rayer Paul Bélanger et entrer Henri Deny et R. Wright locataires.

No. 403. Entrer Marielle Boivin, fille de propriétaire.

No. 408 -409 Rayer Mme. Lucien Bélisle et entrer Marcel Nantel comme propriétaire du lot 105 et ptie de 106. et entrer Georges Charette, locataire.

No. 414. Rayer le nom de Germain Paiement et entrer celui de Mme. Roméo Groulx comme propriétaire du lot numéro 110.

No. 420 Augmenter de $1,500.00 l'évaluation des bâtisses à Louis M. Brun sur lot 113 .

No. 452. Augmenter de $600.00 l'évaluation des bâtisses à Paul Breton sur lot P-5 .

No. 453, Augmenter de $600.00 l'évaluation des Bâtisses à Robert Nantel sur lot no. P-5 .

No. 456. Rayer le nom de Roland Lauzon et entrer celui de Robert Labelle comme propriétaire du lot no. p-5 .

No. 458 Rayer Gaétan et entrer Richard Dumoulin, fils de propriétaire.

No. 462 Rayer Jacques Dicaire , locataire.

No. 465 Rayer le nom de Télesphore Thisdale et entrer celui de Côme Godard, comme propriétaire du lots 16-71 et rayer le nom de Jean Lévesque , locataire.

No. 466 Augmenté de $400.00 l'évaluation de bâtisse lot 16-73 . Roulotte)

No. 470 Entrer le nom de Jacques Labelle, fils de propriétaire.

No. 483. Rayer le nom de Mme. Médéric Nantel, fille de propriétaire.

No. 484. Augmenter de $600.00 l'évaluation des bâtisses à Orient David lot 16-16.

No. 497 Rayer le nom de Wilfrid Clément et entrer celui de Mme. Wilfrid propriétaire lot 16-51 . Rayer Mme. Conjointe.

No. 500 Rayer Louis-Maurice Brun et entrer Léon Cédilotte Propriétaire lot 8-2.

No. 505. Augmenter de $600.00 l'évaluation de la bâtisse à Claude Bédard sur lot 5-4.

Rayer le nom de Mme. Claude Bédard conjointe et entrer

No. celui de Rosaire Groulx , locataire.

509. Diminué de $100.00 l'évaluation de la bâtisse à Leonel david sur lot P-5.

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3- 8 - 64

No. 510 Augmenter de $100.00 l'évaluation des bâtisses à Alfred Bélanger.

No. 511 Rayer Georges Charette et Jean-Yves Marinier et entrer Jean Côté et Gérard Giguère , locataire.

No. 516 Rayer le nom de Mme. Alfred Gingras.

No. 521 Rayer le nom de Katleen Roberts et entrer celui de Médéric Roberts comme fils de propriétaire.

No. 530 Rayer le nom de Arthur Paradis , père et entrer celui de Arthur Paradis, Fils locataire.

No. 544. Rayer le nom de Emile Paradis et entrer celui de Gaétan Paradis comme fils de propriétaire.

No. 548 . Rayer le nom de M. et Mme. Jean-Claude Lavigne et entrer celui de Jacques Nantel et Mme Jacques. conjointe, comme propriétaire du lot 17-23.

No. 560 Rayer le nom de Gaston Bélisle et entrer celui de Fabrique de Labelle comme propriétaire du lot no. 17-34 avec évaluation non imposable de $100.00.

No. 569b Rayer Georges Jacob et entrer MMe. Berthe Godard propriétaire du lot 17-55 et ajouter le lot 17-56 avec évalution de ~~$200.00~~ $200.00 .

No. 571. Augmenter de $1,900.00 l'évaluation pour bâtisse sur lot 17-54 au nom de Jean-Guy Forest.

No. 575, 576 et 577 Rayer le nom de Emilien Maurice pt entrer celui de Denis Bertrand comme propriétaire des lots 17-13, 17-14 et 17-19 évalué à ~~$7,000.00~~. $7,000.00.

No. 578 Augmenter de $600.00 pour bâtisse à monsieur Emilien Maurice sur lot 16-20 pour évaluation totale de $800.

No. 589 . Rayer Mme. Yvan Monette , conjointe et entrer Jean Lévêques locataire.

No. 591 Rayer Glorian Fournelle, locataire

No. 594. Ajouter Mme. Gaston Labelle, conjointe

No. 621, Ajouter Pierre Dumontier pour Ptie du lot 162 avec évaluation de $300.00 terrain et $4,000.00 bâtisse Mme. Pierre Dumontier , conjointe , Gilles Cossette et P. Melotte, locataires.

No. 622 Entrer $600.00 d'évaluation sur une bâtisse au nom de Hervé Duval sur lot No. 5 rang R . Lac Caribou.

No. 623 Entrer $4,000.00 d'évaluation sur un chalet d'été au lac Caribou au nom de Ovila Cédilotte sur lot 271-7.

No. 625 Entrer Jean Alarie, Eddy Alarie, Fernand Alarie, Claude Boivin, Roger Nantel, Marcel et Georges Machabée, Claude Supppère et Murielle Brisebois comme fils et fille de propriétaire, maintenant majeurs;
Entrer ; Jean Normand, Yvon Legault, Frank Bachar et Jacques Paradis,locataires et Mme. Raymond Alarie conjointe, Gilles Laporte , locataire.

No. 625 Entrer ptie de lot 203 à Fernand Vézina pour $100.00 terrain.

398

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3-8-64

No. 377 Rayer le nom de Napoléon Dubé et entrer celui de Joseph Charette comme propriétaire de P-179 évaluée à $100.00 terrain.

No. 626. Entrer au nom de Mme. Eprem Picard Ptie de 242 de Labelle évalué à $100.00 terrain et $600.00 bâtisse soit un total de $700.00 et diminunuer ce montant de l'évaluation de monsieur Francis Nantel sur le même lot

No. 627 Evalué à Mme. Jonas Boucher pour $100.00 le lot no. 17-79 acheté de La Fabrique .

Adoptée

Il est résolu des noms soient donnés à nos rues et que des plaques soient commandées de Rosco Métal pour être posées à chaque intersection , modle à lettre embossés fini à l'émail cuit avec letbres noires sur fond blanc pour le prix de $14.50 par coin de rues pour 4 plaques y compris la tete ou fixture pour les retenir; et qu'il soit commandé également 16 barrés de tuyau de 2 pouces noirs de 21 pieds chacune pour y installer les plaques ;

On conservera les noms déja connus en y en ajoutant d'autres;
Les noms de rues seront les suivants;

NOMS DE RUES

Rue Principale de chez M. Antonio Rudis jusqu'à la route No. 11 au pont.
Rue de l'Eglise; de vhez Mme. Armand Lecompte jusque chez monsieur René Gauthier , ou plutot à la limite du Village .

Rue Notre Dame ; de chez monsieur Joseph Robillard jusqu'à la route à la Banque.

Rue du Collège ; de l'hotel Labelle jusque chez Réjean David.

Rue St-Georges; de ~~xxxx~~ la route no. 11 près de chez Gaston Labelle jusque à la rue conduisant chez l'Abbé Fauteux.

Boulevard du Curé Labelle; la nouvelle route numéro 11 dans les limites du Village.

Rue St-Joseph ; à compter de la route Nationale en traversant le pont et jusqu'à la ~~xxxxx~~ limite du Village sur la route La Macaza.

Rue St-François; du Coin du rocher près de la maison de monsieur Charles Bélisle jusqu'au limites du village sur le chemin de la Caché.

RUE St-Adolphe; à compter de l'intersection près du pont jusque à la limite du Village chez madame Goudreault.

Toutes les autres rues seront nommées AVENUE .

1ière Chez monsieur Adolphe Gagnon
2eme " madame Hilaire Labelle
3eme " monsieur Ovila St-Germain
4eme " monsieur Gérard Pépin
5eme " monsieur Joseph Morin
6eme " monsieur Charles Bélisle
7eme " monsieur Joseph Langevin vers le lac Caribou.

de 8 à 13 inclusivement sont libres en cas de besoin futur

14 eme ancienne route 11 de chez Eugène Alarie
15eme Rue Laurent Laporte
16eme Rue du bord de l'eau chez Réal Nantel
17-eme Chez l'abbé Fauteux et de l'autre coté Garage Dumoulin
18eme Ancienne route 11 chez Mme. Sansemat
19eme Chez monsieur Paul Breton jusqu'a la rue du Collège
20eme Chez Aurèle Plouffe jusque chez M. St-Cyr
17eme Chez Monsieur Gérard Labelle jusque Chez M. Louis Gauthier
21eme Chez M. Jos Robillard à la boutique.
22eme Chez M. Zéphirin Brousseau à la rivière.
23eme Chez Robert Labelle vers la Rivière.

Adoptée

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3-8-64

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant divers travaux de rues , posage de plaques de rues etc. rémédiateurs au chômage conformément au programme d'encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalites 1964-65 et autorisant un emprunt par billets pour un montant ne dépassant pas $10,000.00 pour en payer le coût en attendant le versements des octrois Fédéral et Provincial .

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales , à savoir; s'il y a un barême d'établi pour une entente entre deux municipalités pour la protection contre l'incendie , si oui quelles en sont les modalités et les conditions.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir donner au conseil la ligne de démarcation entre la propriété privée et la route numéro 11 en front des lots numéros 128, 134 et 135 du cadastre, afin de pouvoir établir l'emplacement du trottoir à être construit à cet endroit.

Adoptée

Il est résolu qu'une nouvelle lampe de rue soit posée sur l'ancienne route numéro 11 entre la demeure de monsieur Gérald Bélanger et celle de monsieur Raymond Marier, et que demande soit faite à la Compagnie Gatineau de bien vouloir poser cette lumière lorsque l'on posera les nouvelles lampes à vapeur de mercure dans le secteur commercial.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Roland Lauzon soit avisé que le conseil municipal pourra lui fournir le service d'aqueduc à sa nouvelle maison à condition qu'il fasse lui même l'installation à compter de sa demeure jusque à la route numéro 11 à la ligne existante étant donné qu'il n'y à qu'un passage mitoyen de 18 pieds pour atteindre cette propriété et que ce passage ne peut être accepté comme rue publique conformément aux dispositions du code municipal de la Province.de Québec.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Aurèle Dauphin,	travaux d'aqueduc	$57.84
Jean Alarie	" "	5.00
Daigle & Frères	matériaux aqueduc	71.92
Imprimerie St-Joyite,	Bulletins de vote	47.06
Saluste Delmosse ,	constable Election	10.00
Mme. Emile Labelle ,	greffier "	10.00
Mme. Wilfrid Bellefleur	" "	10.00
Rosario Nivard	Vice-président élection	10.00
Comité des Loisirs ,	premier versement subvention	500.00
Mme. Corrinne Boucher ,	12 tables pour la salle	36.00
Maitre de Poste ,	timbres postes pour avis taxes	28,00
Etinne Lafleur,	travaux poste incendie	2.00
Daniel Labelle ,	érochage de chemins	2.00
Normand Alarie ,	travaux de rues asphalte	49.34
Jean Alarie ,	" " et égoûts	74.06
Francis Nantel ,	revision du rôle évaluation	5.00
Napoléon Dubé	" " " "	5.00
Louis M. Orban	" " " "	5.00
Georges Godard	" " " " Voyage auto	5.00

400

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3-8-64

Bernard Labonté , érochage de chemin		$9.00
Maurice Bélisle, matériaux		5.52
Cie D'Assurance s Provinces Unis , prime police 4-010437		$40.00
Fernando Machabée, camion gravier pour rues et Caribou		35.00
André Paiement	" " " " " "	56.00
Roland Bélisle	" " " " " "	40.00
Adélard Brunet	" " " " " "	80.00
Yvon Charette	chargement de gravier " " "	15.--
Eméric Bergeron,	Assistance publique, couchers indigents	3.00
Léonel David ,	lavage égoûts	16.00
Laurent Laporte, camion ,	asphalte pour rues et gravier	115.50
Pierre Dumontier,	Assistance publique, repas indigents	1.90
Aurèle Dauphin ,	travaux municipaux, rues, égoûts etc.	145.12
Josaphat Rouleau,	régistrateur, avis de mutation juillet	1.50
Désourdie Construction ,	asphalte, Laurent Laporte et al	550.15
Auguste Lauzon ,	gravier pour rues et chemins	8.00
Maitre de Postes de Labelle,	timbres assurance chômage	71.24

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 147 autorisant un emprunt pour un montant de $23,000.00 et ordonnant l'achat d'un c amion-pompe et des accessoires nécessaires pour combattre l'incendie de même que pour l'amélioration du poste à incendie et de la construction de descentes à la rivière , soit et est adopté, le dit règlement se lisant comme suit; et que l'assemblée des électeurs propriétaires pour approuver le dit règlement soit tenue le lundi 17 août 1964 prochain à 7 heure du soir;

REGLEMENT NO. 147

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

CONSIDERANT , qu'il est devenu nécessaire et même urgent d'effectuer des travaux et de se procurer les accessoires nécessaires pour combattre l'incendie, y compris un camion-pompe.

CONSIDERANT , que le coût des travaux et de l'achat de l'équipement est estimé à $ 23,080.00 .

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés;

CONSIDERANT qu'avis de motion a été régulièrement donné ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Emilien Maurice et résolu unanimement qu'un règlement , portant le numéro 147 , soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

1. Le conseil est autorisé à exécuter des travaux de réparations à la toiture, aux murs et aux portes de la station de pompe ou poste à incendie ; à aménager des chemins ou descentes à la rivière Rouge dans les limites de la municipalité afinde faciliter l'approvisionnement du camion pompe en cas d'inc endie; à acheter un camion-pompe et les accessoires nécessaires pour combattre l'incendie, le tout tel qu'approuvé et recommandé par le Commissariat des Incendies de La Province .

2. Le conseil est autorié à dépenser une somme n'excédent pas $23080.00 pour les fins du présent règlement , et pour se procurer cette somme , à en faire l'emprunt par billets pour une période de 5 ans , moins une somme de $80.00 payée à même les fonds généraux de la municipalité pour l'année 1964

3. Les billest seront signés par le Maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Corporation , porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets;

4. Les billets seront remboursés en 5 ans conformément au tableau ci-dessous;

401

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3-8-64

INTERET	CAPITAL	TOTAL	SOLDE
			$23,000.00
$1,380.00	$4,000.00	$5,380.00	19.000.00
1,140.00	5,000.00	6,140.00	14,000.00
840.00	5,000.00	5,840.00	9.000.00
540.00	5,000.00	5,540.00	4, 000.00
240.00	4,000.00	4,240.00	-0¾

5. Les billets porteront intéret à un taux n'excédant pas 6% l'an ;

6. Les échéances en capital et intérèts seront payables au bureau de la corporation;

7.- Les intérets seront payables annuellement en Même temps que les échéances en capital;

8.- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé , chaque année , sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur à chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérets, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus, si toutefois les revenus provenant de la taxe de vente municipale de 2% ne sont pas suffisants pour rencontrer les échéances plus haut mentionnées;

9.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

DElphis Gingras
Maire.

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

Geo Godard
Sec Trésorier

Delphis Gingras

402

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8-9-64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mardi huit septembre mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché et Camille Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois août mil-neuf-cent-soixante et quatre soit adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite de nouveau à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de La Voirie de bien vouloir faire faire le pavage des rues de cette municipalité qui ne sont pas encore pavées; et ce dès cette année alors qu'un plan d'asphalte est installé à Labelle même ou dans la région immédiate pour la pavage d'une partie de la r oute numéro 11.

La longueur totale des rues à paver est d'environ un mille.

Etant donné qu'il n'y a pas eu de plan d'asphalte à Labelle depuis plusieurs années et que ce serait l'occasion toute désignée pour obtenir ces travaux cette année, alors que les trottoirs ont étés construits depuis 3 ans en prévision du pavage, que les travaux d'aqueduc et d'égoûts ont étés exécutés sur ces rues depuis quelques années , le conseil municipal prie instamment l'Honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir se rendre à cette demande bien légitime de la population de Labelle, laquelle lui en sera des plus reconnaissante.

Adoptée

Il est résolu que le procès verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement numéro 147 soit adopté tel que lu et consigné aux archives de cette corporation.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

AQUEDUC:

Aurèle Dauphin , travaux	$21.00
Jean-Guy Forest, transport de matériaux	7.79
Jean Lafleur , travaux	36.00
Lingall Inc. Matériaux aqueduc	28.37
Normand Alarie, travaux	11.00
Ernest Rock , "	32.96

MU NICIPALITE ET DIVERS

Viateur Lauzon , vidanges	1.00
Les Editions McLeans , abonnement Revue Citéet Villes	7.00
Marc Clément, pour tuer et enterrer un chien	2,00
Cyprien Lacombe, asphalte pour rue Ovila Laporte	229.90
La Cie. Canadien Pacifique, loyer de traverse	5.00
Canadian Westinghouse, company, lampes et globes pont	45.31
Imprimerie de Papineauville , reçus de taxes	90.18
Canadian Pacific Express , transport	2.25
Royal Globe Insurance Company, assurance Sepp.	82.00
Josaphat Rouleau, régistrateur, avis de mutations prop.	2.30
Jean-Guy Forest, transport tuyau enseignes rues	13.31
Bruno Rudis, confection couvercle main-hole	21.50
Royal Globe Insurance Co. , prime assurance feu , salle	48.00
Garage A. Laporte, plaque de fer pour main hole	2.50
Gustave Paradis, plaque de fer et travaux forge	19.70
Maurice Bélisle, matériaux	1.06
Aurèle Dauphin , travaux rues , égoûts	28.32
Georges Godard, voyage à Mont-Laurier et Congrès des sec.	35.00

Adoptée

403

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8-9- 64

REGLEMENT NO. 148

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES (1964-65)

ATTENDU que le conseil municipal du Village de Labelle désire faire exécuter dans son territoire, des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités (1964-65) .

ATTENDU que ces travaux consistent dans la construction et l'amélioration de rues et trottoirs, la construction de murs de soutènement en bordure de rues et de trottoirs , le drainage des rues , l'installation de poteaux indicateurs de noms de rues avec plaques approriées à l'intersection de chaque rue du Village, construction d'une patinoire sur le terrain de la municipalité et travaux d'améliorations au centre de Loisirs de la municipalité .

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à($12,000.00) douze mille piastres.

ATTENDU que l'octroi fédéral-provincial pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à ($9,000.00) neuf-mille piastres.

ATTENDU que le conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux a un coût estimatif de $12,000.00.

ATTENDU que avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 août 1964.

POUR CES MOTIFS, il est par le présent règlement, statué et décrété ce qui suit;

1-. Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités , les travaux suivants;

La construction et l'amélioration de rues et de trottoirs, la construction de mur de soutènement en pierre en bordure de rues et de trottoirs, le drainage des rues , l'installation de poteaux indicateurs de noms de rues avec plaques appropriées à l'intersection de chacune des rues du Village, construction d'une patinoire et travaux d'amélioration au centre de loisirs, le tout sur les terrains de la municipalité et sous le contrôle de la Corporation Municipale .

2-. Le conseil approprie au paiement du coût des travaux l'octroi fédéral-provincial estimé à $9,000.00.

3-. Pour pourvoir au paiement de la partie non-subventionnée du coût des travaux il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe spéciale a un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur; "Cette taxe ne sera perçue qu'en cas d'insuffisance de la taxe générale".

4. Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8-9-64

Corporation à emprunter temporairement , pour une période ne dépassant pas douze mois , la somme de ($9,000.00) neuf mille piastres par billets portant intérets à un taux ne dépassant pas (6%) six pour cent l'an ; le produit de cet emprunt devant être employé au paiement du salaire des employés aux travaux qui seront exécutés par cette Corporation conformément au Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités (1964-65) ; le remboursement de cette somme sera fait lorsque la Corporation aura reçu le paiement de la subvention payable à la municipalité par les Gouvernements Fédéral et Provincial , en vertu du Programme , quand les travaux auront été exécutés et que les enqueteurs du Ministère du Revenu de la Province auront terminés leur travail de vérification et fait rapport au Département c onc erné.

Adoptée

Il est résolu unanimement que cette Corporation autorise le Ministère du Revenu de La Province et le Ministère des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir payer à La Banque Provinciale du Canada à Labelle les montants qui seront dûs à La Corporation Municipale du Village de Labelle en vertu du Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités (1964-65) représentant les subventions des gouvernements Fédéral et Provincial relativement à ces travaux ; et ce en remboursement du prêt qui sera consenti à cette Corporation par la dite Banque.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard Delphis Gingras, maire
Secrétaire Trésorier

5 - 10- 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi cinq octobre mil-neuf-cent-soixante et quatre à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Benoit Labelle, Emilien Maurice , C amille Valiquette et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 8 septembre 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le plan préliminaire préparé par monsieur Edouard Henry, Ingénieur Professionnel, pour la construction d'une usine d'épuration des eaux vannes soit accepté par le conseil, lequel plan doit être soumis par l'Ingénieur à La Commission d'Epuration des Eaux pour étude et approbation .

La corporation s'engage à payer à monsieur Edouard Henry la somme de $450.00 pour ce travail tel que convenu et aussitot que la Commission d'Epuration des Eaux aura accordé son approbation à cette étude préliminaire.

La corporation accordera la préférence à monsieur Edouard Henry pour la préparation d'un plan général quand la Corporation décidera de le faire préparer, et ce aux mêmes conditions que la municipalit pourrait obtenir de tout autre ingénieur, c'est à dire au meilleur prix.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable René Lévesque, Ministre des Richesses Naturelles du Québec de bien vouloir intervenir auprès des dirigents de l'HYdro-Québec dans le but de hâter la livraison à la Compagnie D'Electricité Gatineau du matériel nécessaire à l'installation de 30 lampes à vapeur de mercure dans les rues de cette municipalité . Depuis le 23 juin dernier que le conseil de cette municipalité à fait une demande pour l'installation des ces lampes de rues et rien n'à encore été fait, la Compagnie d'Electricité Gatineau nous avise qU'elle ne reçoit pas les matériaux commandés de l'Hydro depuis 4 mois.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation proteste énerqiquement contre la décision de la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadadien de supprimer tois ou quatre trains de voyageurs sur la ligne Montréal-Mont-Laurier à compter du 25 octobre prochain; et demande à la Compagnie de bien vouloir continuer le service à tous les jours comme par le passé; et que copie de cette résolution soit adressée à La Compagnie de même que à la Commission des Chemins de Fer à Ottawa.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Jean Lesage, Premier-Ministre de la Province de bien vouloir intervenir auprès du Ministère de La Voirie afin de nous obtenir le pavage des rues du village qui ne sont pas encore pavées , sur une longueur totale d'environ un mille tandis qu'un plan d'asphalte est actuellement installé près du Village pour d'autres travaux ce qui serait avantageux pour le transport.
Etant donné que ces rues sont maintenant prête à recevoir le pay age , l'aqueduc les égoûts et les trottoirs étant déja construits depuis longtemps déja.

Adoptée

Il est résolu que les propriétaires ou tenanciers de la salle de quille et de billard soient avisés de ne pas accepter d'enfants de moins de 15 ans dans cet établissement à l'avenir attendu que des plaintes ont été formulées au conseil municipal par des parents à ce sujet.

Adoptée.

Il est résolu que le conseil renouvelle la demande déja faite ;a plusieurs reprises à l'Honorable Lionel Bertrand pour l'aménagement du terrain de détente ou parc à pique-nique à la sortie du Village sur la route numéro 11 ou des travaux de pavage ont déja été exécutés en prévision de cet aménagement; le conseil serait anxieux de savoir si les travaux seront exécutés assez tôt pour que ce parc soit ouvert au public en juin 1965 prochain.

Adoptée

Il est résolu que le Ministère de La Voirie, soit de nouveau avisé de bien vouloir faire reconstruire la cloture de bois rond en bordure du parc du Curé Labelle sur la route no. 11 à l'intersection de la route Labelle-La Macaza, étant donné que cette clôture se désagrège continuellement et doit être reconstruite sans délai.

Adoptée

406

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5- 10- 64

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir accorder à cette municipalité une subvention pour l'entretien d'hiver 1964-65 de chemins municipaux sur une longueur de 3.31 milles , soit la même longueur qui fut entretenue et octroyée l'an dernier; et ce à raison de $250.00 le mille pour un montant total de $827.50.

Adoptée

Il est résolu que des travaux de pavage soient exécutés près du poste à incendie aux entrées des portes en achetant l'alsphate du plan installé à Labelle.

Adoptée

Il est résolu que des descentes soient faites au lac Rock et à la Rivière Rouge dans le Village afin de faciliter l'accès du c amion à incendie à ces cours d'eau en cas d'incendie.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite de nouveau à l'Honorable Lucien Cliche , Ministre des Terres & Forêts de bien vouloir nous obtenir l'exemption de droits de coupe pour le bois coupé l'automne dernier pour le centre de loisirs et la construction de l'estrade du baseball à Labelle, attendu que la Compagnie Internationale de Papier du Canada à déja accordée une exemption pour sa part de droits de coupe et que le conseil attend impatiemmemxt la décision du Ministre pour ce qui est des droits de la Couronne.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

AQUEDUC	Jean-Guy Forest, transport tuyau aqueduc amiante-ciment	$29.10
	Laurin Express, transport de matériaux aqueduc	3.50
	Daigle & Frères, matériaux aqueduc	195.30
	Canadian Johns Manville, tuyau amiante aqueduc	379.22
	Aurèle Dauphin , travaux aqueduc	64.50
	Hormidas Thibault, " "	9.00
DIVERS	Jean -Guy Forest, transport plaques noms de rues etc.	7.50
	Imprimerie Léonard, enveloppes à corespondance (3000.)	30.01
	Damien Brisson, tranport de vidanges	1.00
	Garage Bruno Rudis , soudure	1.50
	Deschênes & Fils , tuyau pour plaques de rues	183.13
	R. Labelle & Fils , tuyau sonotube 8 pouce moule ciment	48.34
	Formules Municipales Enrg. papeterie de bureau	5.10
	Aurèle Dauphin, travaux municipaux et téléphone	23.82

Adoptée

Il est résolu que la Corporation vende, cède et transporte à La Compagnie de Téléphone Bell du Canada une lisière de terrain faisant partie du lot numéro (28) vingt-huit du rang "A" Canton de Joly, tel que spécifiée et détaillée sur un plan préparé à cette fin par monsieur Jacques Duquette, arpenteur-géomêtre, et ce pour le prix de ($50.00) cinquante piastres payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Et que monsieur le Maire avec le Secrétaire -trésorier soient et sont autorisés à signer le dit acte de vente pour et au nom de la Corporation.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Sec.-Trésorier

Delphis Gingras, Maire

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi deux novembre mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et Messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 5 octobre 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de $25.00 soit votée à La Croix Rouge Canadienne de même que au Prêt d'Honneur de La Société St-Jean-Baptiste du Diocèse de Mont-Laurier pour les fins de leurs oeuvres.

Adoptée

Il est résolu qu'un porte de garage soit acheté et posée au poste à incendie divisée en plusieurs sections après demandes de prix à monsieur Joseph Robillard à Omer de Serres et Vitrerie St-Jérôme.

Adoptée

Il est rééolu que des descentes ou voies d'accès soient faites à la rivière aux endroits suivants; chez monsieur Emilien Dauphin, sur le lot 141, près du poste à incendie , sur le lot 138, près de maison de Madame Joseph Sigouin sur le lot no. 12 6 près de la ligne de La Fabrique, sur le lo t numéro 307 près de la maison de monsieur Maurice Bélisle et au lac artificiel chez monsieur Rock Brassard; et ce dans le but d'approvisinner le camion à incendie quand ce sera nécessaire.

Adoptée

Il est résolu que les personnes suivantes soient chargées de conduire des hommes pour l'exécution de travaux d'hiver 1964-65 ; messieurs ; Joseph A. Lauzon, pour les Loisirs, Lucien St-Pierre pour les remparts de Pierre , monsieur Josaphat Clément pour la pose des plaques de rues et les travaux de rues et de chemins du lac Caribou et monsieur Aurèle Da uphin pour divers autres travaux , dans les rues.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Gatineau de bien vouloir faire poser 8 nouvelles lampes de rues de 100 Watts aux endroits suivants; près de la demeure de monsieur Joseph Boivin, rue St-François; près des demeures de messieurs René Gauthier et Félix Martel et près de l'Eglise, sur la rue de l'Eglise.
Près de la demeure de monsieur Adrien Cédilotte sur la rue St-Adolphe; près de la demeure de monsieur Gérald Bélanger , sur la 18-ième Avenue ; près de la demeure de monsieur Joseph Nantel et au pied de la côte sur la rue St-Joseph près de la manufacture, et ce aussitot possible.

Adoptée

Il est résolu que demande soit également faite à La Compagnie d'Electricité Gatineau de poser les nouvelles lampes à Vapeur de Mercure au nombre de 8 le plus tôt possible.

Adoptée

Il est résolu que messieurs Emile Jasmin et Euclyde Labelle soient avisés de bien vouloir contribuer pour $100.00 chacun s'ils désirent être raccordé à l'égôut municipal construit en vertu du règlement no. 116.

Adoptée

408

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2-11-64

Il es t résolu unanimement que le Ministère des Travaux Publics à Ottawa, gestion des immeubles soit avisé de bien vouloir faire faire les réparations qui s'imposent au canal d'égoûts conduisant du Bureau de Postes de Labelle à la rue publique, et ce afin d'éviter des dommages à l'égoût municipal dans la rue en front de la propriété du gouvernement , soit par la gelée ou l'obstruction.

Des travaux ont étés exécutés depuis 2 ans en vu de corriger cet état de chose mais sans résultat, et le conseil demande que les travaux qui s'imposent soient exécutés le plus tôt possible avant la gelée.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

AQUEDUC

Imprimerie Léonard, avis de taxe aqueduc	$30.01
Daigle & Frères, matériaux d'aqueduc	70.70
Aurèle Dauphin , travaux aqueduc	18.00
La Cie de Chamin de fer Pacifique Canadien (loyer Trav.)	5.00
Maitre de Postes de Labelle, timbres postes	26.00

TRAVAUX MUNICIPAUX

Etienne Lafleur , travaux asphalte poste incendie	13.00
Deschênes & Fils, taxe de vente sur plaque de rues	10.99
Les Entreprises du Nord-Ouest Québeccois (Asphalte)	174.15
Rosco Métal Products Ltd. , plaques de noms de rues	522.58
Joint Fire Prévention Publicité Commitée Prot. Incendie	15.00
Leonel David , travaux à la salle	4.00
Fernando Machabée, remboursement asphalte pour rue	6.00
Aurèle Dauphin , travaux municipaux et téléphone	46.32

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Leo Godard
Sec. Trésorier

Delphis Gingras, maire

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE LABELLE

7 - 12- 64 CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

409

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi 7 décembre 1964 à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Charles Bélisle, Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché et Camille Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 2 novembre 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Gatineau de bien vouloir faire construire en janvier prochain la ligne de distribution de l'électricité entre le Village de Labelle et le lac Clair à travers les Cantons de Joly et de Marchand afin d'être en mesure de fournir les services de l'électricité aux nombreux propriétaires construits en bordure des lacs Clair et Mitchell, dès le printemps prochain.

Etant donné qu'il y a plusieurs personnes actuellement sans emploi à Labelle la construction de cette ligne pourrait contribuer à procurer du travail à un bon nombre d'entre eux durant l'hiver , notamment pour le déboisement et la pose des poteaux.

Adoptée

Il est résolu que de nouvelles plaques de noms de rues soient commandées et posées comme suit;

A l'intersection de la rue St-Adolphe et le chemin des lacs Blanc et Caribou , une plaque marquée "Lac Caribou" .

A l'intersection de la rue St-Adolphe et de la rue conduisant à la propriété de Jean Pierre Cyr de l'autre coté du Chemin de Fer C .P.R. une plaque indiquant 8-ième Avenue.

A l'intersection de la rue St-Adolpe et de la rue conduisant à la propriété de la Succession Macdonnell, poser la plaque 7-ième Avenue qui aura été enlevée au chemin du lac Caribou.

Adoptée

Il est résolu qu'il soit installé un arbre de Noel dans le Parc du Curé Labelle et que des lumières au nombre de 300 environ soient achetées pour remplacer celles qui sont brulées ou qui manquent, et que la Corporation s'engage à en payer l'éclairage pour la période du 7 décembre au 7 fevrier soit deux mois à La Compagnie Gatineau.

Adoptée

Il est résolu que la Corporation demande à La Compagnie d'Electricité Gatineau de bien vouloir poser (7) sept nouvelles lampes de rues aux endroits suivants; sur la route numéro 11; en face du garage Shell Oil , en face du garage B.P. près du poste à incendie, en face de la demeure de Mme. G. Drouin, de monsieur Jean Amadei de l'Ecole Pie X , de La Caisse Populaire et près de la façade de l'Eglise sur la rue de l'Eglise, cette dernière lumière d'une intensité de 400 watts sera chargée à la municipalité pour la consommation et l'entretien et remboursée par La Fabrique à raison de $75.00 par année à la Corporation.

Adoptée

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7 - 12 - 64

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Maurice Bélisle de bien vouloir faire enlever les lignes de câbles pour antennes communautaires qui ne sont plus utilisées dans les rues publiques de la municipalité, aussitot possible, étant donné que c'est une nuisance qui peut être la cause d'accident et que nous avons déja reçu des plaintes à ce sujet.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie e bien vouloir verser à chaque corporation municipale qui entretien des chemins ou des rues l'hiver au moins 50% du montant de la subvention payable à la municipalité le 31 janvier et la balance le 30 avril après la saison d'entretien terminée, afin d'éviter aux municipalités ou aux entrepreneurs le paiement de montants considérables en intérêts sur emprunts temporaires pour attendre le paiement qui n'est fait qu'à l'été ou même en septembre; et que demande soit faite au Conseil du Comté de Labelle de bien vouloir appuyer cette demande à Québec.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir consentir à payer la subvention pour travaux d'hiver 1964-65 basée sur des salaires à $1.40 de l'heure aux journaliers employés à ces travaux entre le 3 novembre et le 1er décembre 1964 alors que les salaires ont étés réduits à $1.25 sur réception de la lettre du Ministère à cette effet le 3 décembre dernier, pour la balance des travaux, à exécuter.

Adoptée

Il est résolu unanimement que cette Corporation n'à aucune objection à ce qu'une usine de potterie soit installée à Labelle dans l'immeuble appartenant à La Cie Chatelaine Hosiery Limited, soit les lots numéros 245-1, 247-1 et 2 du cadastre du Village de Labelle, au contraire, le conseil encourage fortement la réouverture de cette usine actuellement fermée et qui est la cause du nombre élevé de sans travail à Labelle.

Il n'y a aucun règlement de zonage dans cette partie de la municipalité interdisant ce genre d'opérations.

Si cette manufacture est en opération l'été prochain l'évaluation de l'immeuble actuel , terrain et bâtisse, sera portée à $18,200.00 et la machinerie qui y sera installée qu'elle qu'elle soit ne sera aucunement évaluée; et ce à condition qu'il y ait un minimum de (50) cinquante personnes employées à cette fabrique de façon régulière; et le taux du service de l'aqueduc qui est de $300.00 par année pour les années 1964, 1965 et 1966 sera réduit de 50% après 1966 alors que prendra fin l'emgagement de 15 ans pris en l'année 1951 par la Compagnie alors propriétaire de l'immeuble.

Les conditions plus haut mentionnées prévaudront aussi longtemps que l'usine opèrera en empiyant le minimum de personnes plus haut mentionné et en autant que le Ministère des Affaires Municipales n'obligera pas les municipalités à utiliser à l'avenir d'autres normes pour l'évaluation des immeubles dans nos municipalités rurales.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte de payer à monsieur Ernest Pilon la somme de$5.00 par semaine comme gardien de la manufacture à compter du 1er décembre jusqu'au 4 janvier 1965 prochain, pour la protection contre l'incendie et si cette somme n'est pas acceptée que le travail soit confié à monsieur Aurèle Dauphin pour le même prix.

Adoptée

7- 12 - 64

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées pompiers volontaires de cette municipalité;

Robert Nantel, Gilles Machabee, Marcel Machabée, André Labelle, Aurèle Dauphin, Rémi Godard, Georges Charette, Bernard Maillé, Yves Pilon, Gilles Labelle, Claude Boivin, Gérard Giguère, Sydney Roberts, Richard Dumoulin , et que le prix ou salaire soit de $5.00 la première heure et $2.50 par heure aditionnelle en cas d'incendie.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Compagnie de Téléphone Bell du Canada de bien vouloir nous fournir les prix et conditions concernant l'installation de service d'alarme en cas d'incendie destiné à aviser en même temps les pompiers volontaires nécessaires en même temps par le même appel.

Adoptée

Il est résolu qu'il soit acheté 1 douzaine de paires de mitaines en caoutchouc de la maison Pierre Thibault pour être utilisées par les pompiers volontaires.

Adoptée

Il est résolu que les prix à être chargés pour chaque sortie du camion à incendie en dehors des limites de cette municipalité soient les suivants; avec 3 ou 4 hommes.;

$75.00 pour la première heure et $50.00 par heure aditionnelle et ce pour les municipalité comprises entre St-Jovite inclusivement et l'Annonciation inclusivement à condition que la demande en soit faite par le Maire ou le secrétaire-trésorier de la municipalité concernée et que ce soit dans un endroit facilement accessible en automobile.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à Canadian Underwriters Association de bien vouloir, après enquete et examen, recommander une réduction des taux d'assurance actuellement en vigueur dans notre municipalité, et ce à la suite de l'acquisition par la Corporation d'un camion pompe et des accessoires nécessaires pour combattre l'incendie et de l'organisation d'une équippe de pompiers volontaires dans le Village de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir recommander le paiement de la première tranche de l'octroi accordé à cette municipalité pour l'achat de camion à incendie et des accessoires nécessaires pour combattre l'incendie de même que des travaux exécutés pour les mêmes fins, maintenant que les travaux sont terminés et les accessoires livrés.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edgar Leblanc soit avisé de nettoyer les descentes à la rivière chez monsieur Emilein Dauphin et chez madame Sigouin durant l'hiver prochain, 1964-65 afon de pouvoir avoir accès à la rivière avec le camion en cas d'incendie.

Adoptée

412

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7 - 12- 64

Il est résolu que des demandes de soummissions soient faites à messieurs Alexandre Lyras et Arthur Emond pour l'achat d'une scie méc anique devant être utilisée avec le camion à incendie pour faire des ouvertures dans la glace de la rivière ou d'un lac , ou bien pour l'ouverture d'un mur en cas d'incendie.

Adoptée.

Il est résolu unanimement que demmande soit faite à l'honorable Gérard Cournoyer , Ministre du Tourisme de La Province de Québec de bien vouloir nous obtenir dès le printemps prochain l'aménagement du terrain à pique-nique ou poste de relai dont les travaux sont déja commen çés en bordure de la route numéro 11 à la sortie du Village de Labelle, coté Nord.

Etant donné qu'une somme de plus de $5,000.00 à déja été dépensée en terrassement , pavage du terrain de stationnement, nettoyage et préparation du site depuis 2 ans sur cette propriété appartenent au Ministère de La Voirie.

Considérant que l'endroit est très bien situé selon l'honorable Lionel Bertrand lui même qui à visité ce terrain .

CONSIDERANT qu'il manque beaucoup de ces postes de relai le long de la route numéro 11 dans notre région et que le public voyageur requiert de plus en plus ce genre d'aménagement .

Le conseil de cette municipalité prie instamment l'Honorable Ministre de bien vouloir terminer les travaux déja commençés , le conseil étant disposé à coopérer pars ses services d'aqueduc , d'égoûts et de nettoyage à la réalisation de ce projet qui devrait normalement être terminé pour la saison d'été 1965.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à monsieur Léo Paul Cadieux au bureau de la Sureté Provinciale à Labelle de bien vouloir surveiller l'entrée et la sortie du Village de Labelle sur la route numéro 11 afin de faire ralentir la vitesse des camions, principalement des camions remorques qui entrent dans notre village dà des vitesses excessives et souvent très lourdement chargés sur une route glissante ce qui est un danger public sérieux, surtout durant la saison d'hiver.

Adoptée

Il est résolu que avis soit donné à messieurs Charles Costin et H. Denys et aux autres personnes qui laissent leurs automobiles stationnéssur les rues de cette municipalités durant la nuit de bien vouloir se conformer au règlement de cette municipalité afin de faciliter le déneigement des rues durxant la nuit à défaut de quoi ces automobiles seront remorquées dans un garage ou sur un terrain de la municipalité, aux frais des intéressés.

Adoptée

Il est résolu que les propriétés ci-après mentionnées soit mise en vente pour taxes par le Conseil du Comté de Labellelors de la prochaine vente à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 31 décembre 1964 prochain;

Roger Bisson	Lot numéros	P-216 Est	Taxes dûes		$86.00
Mme. Wilfrid Bellefleur	"	P-175 Est	"	"	91.29
Joseph Boivin ,	"	P-280 et 281	"	"	40.38
Marcel Boisjoly	"	161	"	"	70.63
Pierre Paul Brun	"	P-14	"	"	2.80

413

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7- 12- 64

Mme. Ernest Bélanger ,	lot numéro P-5	Taxes dûes		$196.51
Ernest Bélanger	" " " 5	"	"	37.15
Alfred Bélanger,	16-59,60,61 P-7 et 8-5	"	"	301.67
Gérald Bélanger	lot numéro P-6	"	"	176.98
Gaston Bélisle,	" " 17-32 et 17-33	"	"	136.54
Ovila Cédilotte	" " P-168	"	"	34.13
Léonel David	" " P-5	"	"	44.75
Louis-Georges David"	" 223 et p-224	"	"	172.33
Réjean David	" " 5-5	"	"	65.83
Alexandre Lyras	" " P216 Ouest	"	"	61.45
Me. André Pelletier"	" 270-xxxxx 17,184,19	"	"	13.58
Victor Meilleur	" " 271-9 et 271-10	"	"	11.53
Mme. Rosa B. Nivard "	" 23 et 271-1	"	"	105.50
Joseph Paradis	" " P-170	"	"	64.80
Arthur Roberts	" " P-306	"	"	40.20
Robert St-Cyr	" " P-49, P-50, P-51	"	"	66.80

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés; Travaux hiver du 3 au 30 Novembre.

TRAVAUX D'HIVER 1964-65 RÈGLEMENT 148

Armand Rock	22.46		Hormidas Thibault	$174.70
Yves Fournelle	108.50		Claude Godard	60.47
Raymond Duval	108.50		Lucien St-Pierre	159.19
Aldéric Blais	193.02		Germain Paiement	225.44
Jacques Labelle	129.52		Réjean Gauthier	146.45
Joseph Lauzon		198.66	Gérard Charette	45.08
Jean Lafleur		108.48	Roger Gauthier	152.20
Gaston Paradis		119.61	Léo Gariepy	77.66
Médéric Nantel		162.04	Aurèle Plouffe Jr.	39.38
Bernard Maillé		241.72	Réjean Paquin	29.53
Normand Alarie		135.18	Michel David	90.15
Charles Julien		171.96	Gilles Nantel	84.52
Roméo Groulx		162.04	Jacques Alarie	62.05
Jean-Guy Gauthier		167.75	Etienne Lafleur	62.05
Aurèle Dauphin		271.86	Paul Bélanger	29.53
Fernand Alarie		147.91	Gilles Pharand	90.15
Gilles Labelle		73.09	Ernest Rock	29.53
Eddy Rock		114.05	Jean-Pierre Labelle	90.22
Jean-Yves Clément		128.12	Richard Labelle	90.15
Claude Boivin		111.34	Gérard Giguère	33.73
Josaphat Clément		227.97	Zéphirin Brousseau	133.90
Elie Roberts		45.08	Marcel Boivin	67.48
Réjean Pharand		85.83	René Cadieux	30.96
Méridé Duval		153.51	Lucien Nantel	64.83
			Ronald Duval	70.34

AQUEDUC

Aurèle Dauphin , travaux d'aqueduc $38 .15
Leslie Empy, remboursement de taxe d'aqueduc 6.00

DIVERS

Pierre Thibault Limitée, pompe et accessaires à Incendie	$19,345.00
Emilien Maurice, huile à chauffage poste à incendie	29.80
Emile Lafleur, loyer de scie mécanique	6.00
Ministre des Finances, licence de camion et Jeep.	5.00
Aimé Laporte, loyer de tracteur pour descentes Rivière	91.62
Eugène Desjardins , bois pour travaux d'hiver	12.00
Bernard Maillé , matériaux d'aqueduc et égoûts	6.90
Gustave Paradis, travaux de forges	20.40
Maurice Bélisle, Matériaux poste à incendie	39.12
Société Provinciale d'Assurance Générales Prime Policefeu	36.00

414

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7- 12- 64

Josaphat Rouleau, régistrateur, avis de mutations	$ 1.40
Germain Paiement , Germain Paiement, loyer camion rues	$192.36
Paul F. Boisvert, arpenteur , relevé de ligne de lots	112.75
Francis Hankin & Co. Ltd. couvercle de main-hole	113.80
Comité des Loisirs, dépouillement arbre de Noel	25.00
Roger Lacasse , tuyau d'égoûts 6 pouces	24.75
Les Produits Ciment l'Annonciation , 400 pieds tuyau 6"	234.36
Edgar Leblanc, transport asphalte	8.00
Garage J.R. Nantel, Gazoline pour Jeep.	4.19
Hervé Forget , machine Shop, travaux	2.75
Maurice Bélisle, matériaux pour travaux hiver poste incen.	114.79
Eméric Bergeron, huile à chauffage	2.50
Alexandre Lyras, peinture poste à incendie	5.30
Daigle & Frêres , borne-fontaine et Accessoires aqueduc	265.35
Ministre des Finances , enrégistrement du camion à incen-	2.50

VÉRIFIÉ À DATE CE 30 MARS 1965 J.H. [illegible] C.A.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

Geo Godard
Sec-Trésorier

Delphis Gingras Maire

4 -1- 65

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi quatre janvier mil-neuf-cent-soixante et cinq, à laquelle session sont présents; monsieur Delphis Gingras, Maire et messieurs les conseillers; Benoit Labelle, Emilien Maurice, Fernand Piché, et Léonard Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du sept décembre mil-neuf-cent-soixante et cinq soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le conseil achête de monsieur Alexandre Lyras une scie mécanique de marque Homelite C-91 avec lame de 21 pouces de longueur de marque Orégon de sécurité avec moteur de 7 forces pour le prix de $212.00, pour être utilisée principalement en cas d'incendie , soit pour trancher la glace sur le rivière ou un lac ou pour l'ouverture d'un mur ou toutes autres causes.

Adoptée

Il est résolu que des prix soient demandés pour l'achat d'une sirène à installer sur le poste à incendie de même que pour des masques à gaz ou à fumée.

Adoptée